

ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA CONCERTATION PAR LES MAÎTRES D'OUVRAGE ET REPONSE AU BILAN DES GARANTS

Octobre 2025



**Projet Forge+ de construction d'un nouvel atelier de forge dans la zone
industrielle du Creusot (région Bourgogne-Franche-Comté) et son
raccordement électrique**

Concertation préalable du 27 mai au 27 juillet 2025

framatome



Le réseau
de transport
d'électricité

Sommaire

Avant-propos	5
Partie 1 : Présentation du projet Forge+ et de son raccordement électrique	6
A) Rappel des grandes lignes du projet Forge+	6
1) Les objectifs du projet Forge+.....	6
2) La localisation du site envisagé pour Forge+	6
B) Les raisons et le contexte du projet Forge+	7
C) Les caractéristiques techniques du projet	7
1) La nouvelle forge.....	7
2) Le projet de raccordement électrique au projet Forge+	8
D) Les porteurs du projet Forge+	9
1) Présentation de Framatome	9
2) Présentation de RTE (Réseau de transport d'électricité)	10
E) Le coût, le financement et le calendrier du projet	11
1) Le coût et le financement du projet	11
2) Le calendrier du projet	11
Partie 2 : L'organisation et le déroulement de la concertation préalable.....	12
A) Une concertation menée sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP)	12
B) Les objectifs de la concertation	12
C) Le déroulement et les modalités de la concertation	13
1) Les modalités d'information.....	13
2) Les modalités d'expression et de participation du public.....	17
D) Les chiffres clés de la participation	24
Partie 3 : Synthèses des contributions et réponses apportées par les maîtres d'ouvrage ...	25
A) Un diagnostic globalement partagé sur la nécessité du projet.....	25
1) La souveraineté industrielle et énergétique comme principale justification du projet.....	25
2) Des avis contrastés sur la contribution du projet à la production d'électricité bas carbone et au mix énergétique	25
3) Les perspectives en matière de débouchés pour Forge+.....	27
4) Les alternatives au projet étudiées	27
5) Les incertitudes liées à l'évolution des décisions politiques au sujet du nucléaire	30
6) Les difficultés pour l'approvisionnement en matières premières.....	30
B) Le fonctionnement et les caractéristiques techniques du projet	31
1) La configuration du site et son intégration dans l'écosystème Framatome au Creusot ...	31

2) Les équipements et les procédés industriels utilisés pour Forge+	32
3) La place d'Industeel dans la production des lingots liée au projet Forge+	34
4) Le fonctionnement de la nouvelle forge et l'impact sur la forge actuelle	35
5) Le tracé et les caractéristiques techniques du raccordement électrique	36
C) Les retombées économiques	37
1) Les retombées économiques en phase travaux.....	37
2) Les retombées économiques en phase d'exploitation	38
D) L'emploi et la formation.....	39
1) Les enjeux en matière de recrutement et de formation	39
2) Les risques de concurrence en matière de recrutement entre les entreprises du territoire	40
3) L'emploi local et l'inclusion au sein du projet Forge+	41
4) Les conditions de travail	42
5) La question de l'attractivité des métiers industriels	43
E) L'insertion du projet dans l'environnement urbain	43
1) Les impacts en matière de bruit, vibration, de qualité de l'air et de santé publique	43
2) Les impacts sur la circulation.....	45
2) L'insertion paysagère et architecturale du projet	46
3) Les enjeux spécifiques à la phase de travaux	47
F) L'insertion du projet dans l'environnement naturel	49
1) Les impacts sur la ressource en eau	49
2) La préservation de la biodiversité et les mesures de compensation sur le site du projet Forge+	50
3) Les déchets liés à l'activité de Forge+	51
4) La gestion des terres polluées du foncier « Feu de Verse ».....	52
5) Les impacts environnementaux spécifiques au raccordement électrique	53
6) La consommation énergétique du projet et son bilan carbone	54
7) Les risques industriels	55
G) L'attractivité et la capacité d'accueil du territoire en phase construction et exploitation ...	55
1) Les enjeux de logement et d'accueil résidentiel liés des travailleurs.....	55
2) L'adaptation des services, des mobilités et de l'offre de vie locale	56
3) L'impact du projet Forge+ sur l'image du territoire	58
H) Le dispositif d'information et de concertation	58
1) Le choix de l'organisation d'une concertation préalable et la procédure d'enquête publique	58
2) Les attentes pour la poursuite du dispositif d'information et de participation	59
I) La gouvernance, le coût, le financement et le calendrier du projet	61

1) La gouvernance, le coût et le financement du projet.....	61
2) Le calendrier du projet	62
Partie 4 : Les enseignements de la concertation préalable.....	63
Les enseignements tirés de la concertation par les maîtres d'ouvrage.....	63
Sur le dispositif de concertation.....	63
Sur l'opportunité du projet Forge+	63
Sur les enjeux environnementaux.....	64
Sur les conditions d'insertion dans son environnement urbain	64
Sur les modalités de recrutement et de formation	64
Sur l'attractivité, le développement et la capacité d'accueil du territoire	65
Sur les retombées économiques pour le territoire.....	65
Sur le raccordement électrique.....	65
Les mesures à mettre en place pour répondre aux enseignements tirés de la concertation...66	66
Sur les enjeux environnementaux.....	66
Sur les conditions d'insertion du projet dans le territoire	67
Sur les retombées économiques.....	69
Sur le recrutement et la formation.....	69
Sur l'attractivité, le développement et la capacité d'accueil du territoire	70
Sur la poursuite de l'information et du dialogue avec le public	71
Sur le raccordement électrique.....	71
Les réponses des maîtres d'ouvrage aux demandes de précisions et/ou aux recommandations des garants.....	73
4.3.1 Suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse	74
4.3.2 Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participants	81
Glossaire	84
Annexes.....	85

Avant-propos

Ce rapport vise à informer le public des enseignements que les maîtres d'ouvrage du projet de construction d'un nouvel atelier de forge au Creusot et de son raccordement électrique tirent de la concertation préalable.

Une première partie rappelle les caractéristiques du projet. Une deuxième partie présente l'organisation et le déroulement de la concertation préalable. Une troisième partie synthétise les interrogations, avis et suggestions du public émis au cours de la concertation, ainsi que les réponses apportées par les maîtres d'ouvrage lors des réunions de la concertation ou encore sur le site internet du projet.

Enfin, les enseignements de la concertation tirés par Framatome et RTE et les mesures qu'ils jugent nécessaires à mettre en place pour y répondre, notamment à l'aune des demandes de précisions et/ou recommandations des garant.e.s, sont détaillés dans la quatrième partie.

Les maîtres d'ouvrage – Framatome et RTE – tiennent à remercier chaleureusement l'ensemble des participants qui ont contribué à cette concertation. Habitants, citoyens, élus, représentants associatifs, acteurs économiques et institutionnels : vos observations, vos questions et vos propositions ont enrichi le débat et apporté un éclairage précieux pour consolider les orientations du projet et les prochaines étapes.

Nous tenons également à saluer l'accompagnement des garants de la Commission nationale du débat public, dont les conseils avisés ont permis de garantir un dialogue exigeant, transparent et respectueux.

Partie 1 : Présentation du projet Forge+ et de son raccordement électrique

A) Rappel des grandes lignes du projet Forge+

1) Les objectifs du projet Forge+

Le projet Forge+ est un projet de nouvel atelier de forge au sein de la zone industrielle du Creusot qui devrait permettre à Framatome de doubler sa capacité de production et de produire 100 % des composants forgés nécessaires à la fabrication du circuit primaire d'un réacteur nucléaire de type EPR/EPR2 (*European Pressurized Reactors*, nouvelle génération de réacteurs nucléaires). Ces réacteurs seront installés en France ou à l'international.

Ce projet répond à un objectif de souveraineté nationale par la relocalisation de la production de la chaudière nucléaire, dont une partie des pièces forgées (celles de plus grande dimension) provient actuellement de fournisseurs étrangers seuls en mesure de les produire. Au-delà de la demande en matière de construction d'EPR/EPR2 en France ou à l'international, Forge+ pourrait également servir les besoins des SMR (petits réacteurs modulaires), des chaudières nucléaires embarquées par les unités mobiles de la Défense Nationale (collaboration avec Naval Group) ou encore d'autres types de réacteurs, garantissant des débouchés diversifiés pour ce nouvel investissement.

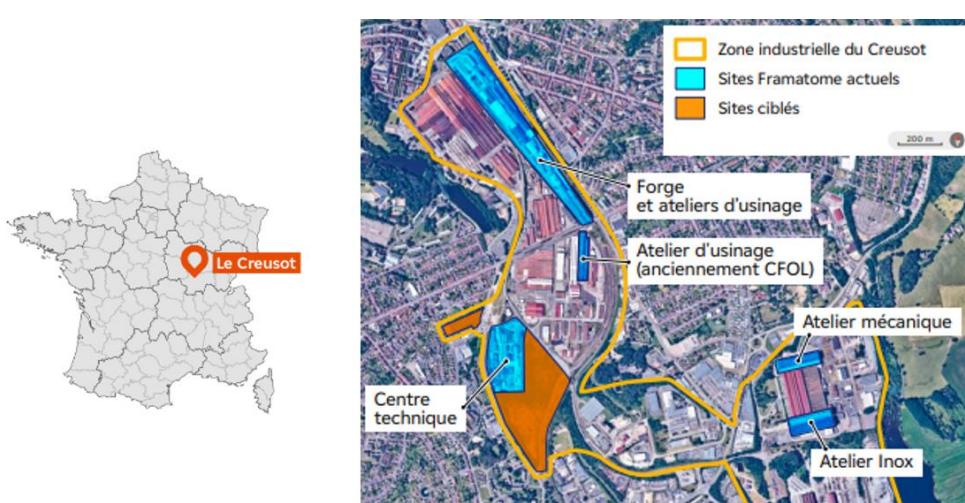
Le projet Forge+, en complément de l'activité de la forge actuelle de Framatome au Creusot, permettrait également de répondre aux besoins d'entretien et de maintenance du parc nucléaire français en exploitation, notamment dans le contexte de poursuite du fonctionnement des réacteurs au-delà de 40 ans.

La nécessité du projet Forge+ dépend néanmoins fortement de la commande prévue des 8 EPR2 supplémentaires par la France.

2) La localisation du site envisagé pour Forge+

Il s'agit de construire un nouvel atelier de forge d'une surface bâtie comprise entre 30 000 m² et 40 000 m² sur un foncier d'une superficie d'environ 10,5 hectares, appelé « Feu de Verse », situé dans la zone industrielle du Creusot et appartenant à Framatome.

Le site retenu pour le nouvel atelier de forge est mitoyen du centre technique de Framatome et se situe également à proximité des autres sites de Framatome au Creusot et notamment de la forge existante.



B) Les raisons et le contexte du projet Forge+

Le projet Forge+ émerge dans un contexte où les prévisions en matière de besoins de production d'énergie décarbonée sont croissantes et où l'énergie nucléaire est identifiée comme l'une des réponses à la hausse de consommation d'électricité à venir.

Ces enjeux renforcent la nécessité de Framatome d'augmenter ses capacités de production pour permettre à la France d'être en mesure d'assurer le développement de son parc nucléaire, mais également pour se positionner face à la demande internationale, sans recourir à de la sous-traitance étrangère. Le projet Forge+ participerait ainsi à renforcer la souveraineté industrielle et énergétique de la France.

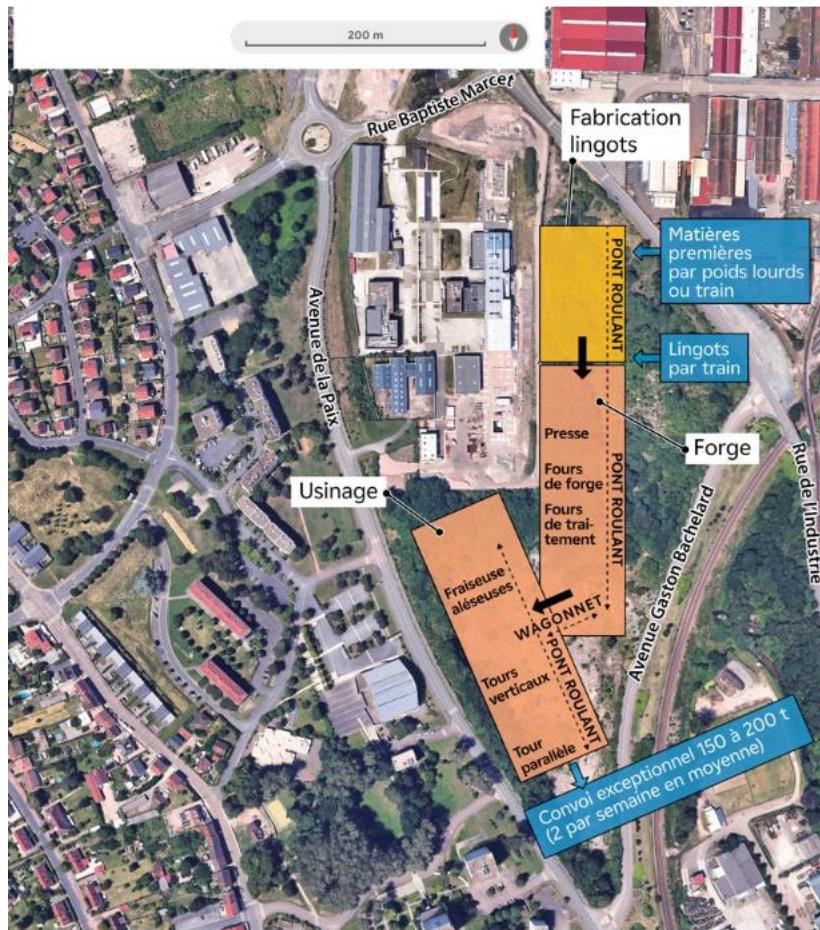
C) Les caractéristiques techniques du projet

1) La nouvelle forge

L'atelier de fabrication de lingots : une partie des lingots (en inox et carbone) nécessaires à l'activité de la forge (les plus gros, d'environ 450 tonnes), serait produite au sein de cet atelier. Le procédé consiste à fondre des électrodes en acier par électro-conduction pour créer ces lingots. L'autre partie des lingots serait fabriquée par l'usine d'ArcelorMittal Industeel implantée au Creusot.

L'atelier de forgeage : une fois les lingots réceptionnés chauds ou fabriqués par Framatome, ils seraient portés à très haute température pour respecter les propriétés mécaniques requises, puis forgés sous une presse afin de leur donner la forme voulue et de leur apporter les propriétés mécaniques adéquates.

L'atelier d'usinage : la phase d'usinage permettrait d'amener les pièces forgées aux dimensions précises requises par tournage ou fraisage. 100 % des « copeaux », matière retirée des pièces forgées, seraient recyclés et réemployés dans le processus de fabrication des lingots par ArcelorMittal Industeel.



2) Le projet de raccordement électrique au projet Forge+

Pour assurer le fonctionnement de Forge+, de nombreuses machines, fortement consommatrices en électricité, seraient nécessaires : presse hydraulique, machines d'usinage, fabrication des lingots, ponts-roulants, etc. À titre d'exemple, une presse hydraulique adaptée aux besoins de la nouvelle forge nécessiterait une alimentation électrique d'environ 25 MW de puissance installée. Au global, la puissance installée du futur site serait a priori supérieure à 80 MW.

Pour répondre à ces besoins, les infrastructures électriques suivantes devraient être réalisées :

- Par Framatome : la création d'un poste électrique dit « Client » propre à Framatome, implanté dans le site ciblé Feu de Verse (parcelles BH 392 et BH 393 – commune du Creusot). Il est envisagé d'insérer ce poste dans un bâtiment dédié, ce qui faciliterait son insertion visuelle, mais également les opérations de maintenance ;
- Par RTE : le raccordement de ce poste dit « Client » au réseau public de transport d'électricité (RPT).

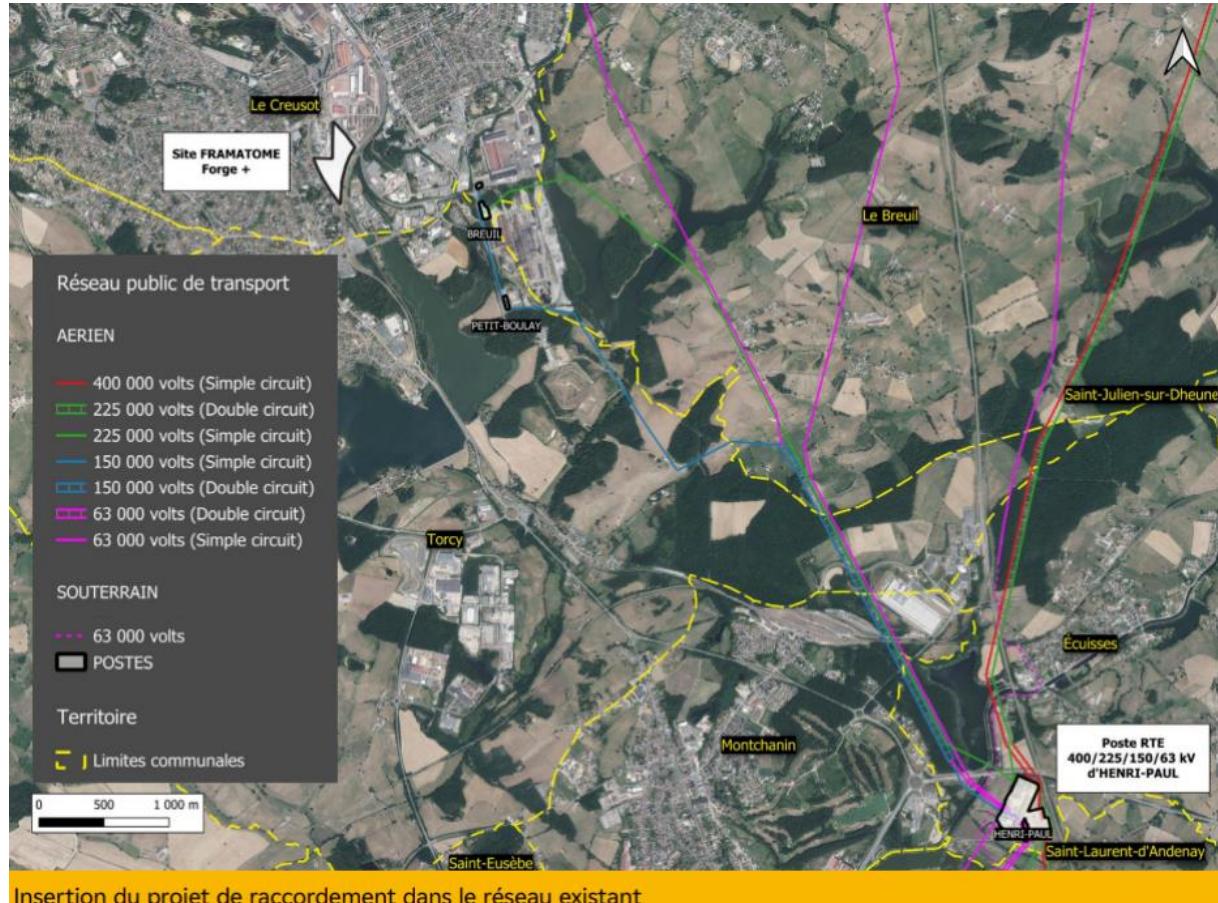
Dans ce cadre, Framatome a sollicité RTE le 10 octobre 2024 en tant que gestionnaire du RPT et à ce titre maître d'ouvrage des infrastructures de raccordement au réseau.

Compte tenu du niveau de puissance électrique appelé par le projet de Framatome, le niveau de tension de raccordement de référence est de 225 000 volts. La solution retenue par RTE consiste à raccorder le site par une liaison souterraine à 225 000 volts d'environ 10 km depuis le poste

d'HENRI PAUL situé à Ecuisses. Cette option apparaît comme la plus économique et comme celle disposant du maximum de marges de manœuvre pour converger vers un tracé de moindre impact pour les habitants et l'environnement, ainsi que de la meilleure sécurité d'alimentation.

RTE mènera en 2025 et 2026 les études préliminaires techniques et environnementales d'insertion du site consommateur de Framatome dans le réseau électrique existant.

Le raccordement du site pourrait avoir lieu au plus tôt à horizon 2029.



D) Les porteurs du projet Forge+

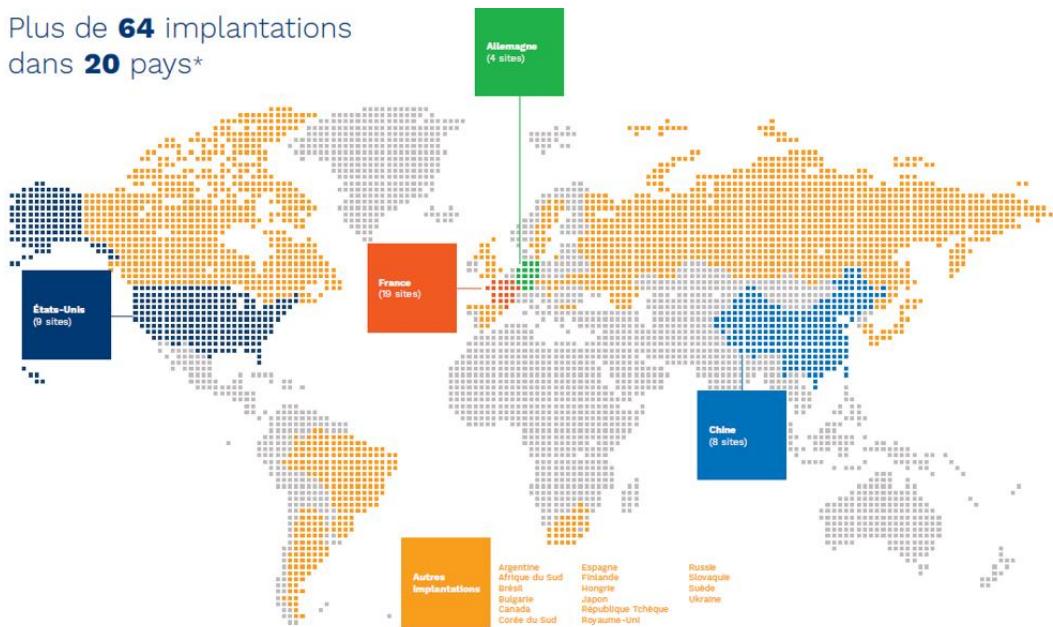
1) Présentation de Framatome

Framatome est le maître d'ouvrage du projet de nouvel atelier de forge dans la zone industrielle du Creusot.

Framatome est une entreprise spécialisée dans la conception et la construction de centrales nucléaires. Elle est présente à chaque étape du processus, sur tous types de technologies de réacteurs. Framatome est une filiale du groupe EDF, détenue à 80,5 % par EDF et à 19,5 % par Mitsubishi Heavy Industries (MHI). L'entreprise est implantée dans 20 pays sur plus de 70 sites et emploie plus de 20 000 salariés à travers le monde.

Au Creusot, Framatome est un acteur majeur avec environ 600 salariés travaillant sur les différents sites. L'entreprise est par ailleurs le premier employeur privé de Saône-et-Loire.

Plus de **64** implantations
dans **20** pays*



* Certaines implantations comprennent plusieurs sites.

2) Présentation de RTE (Réseau de transport d'électricité)

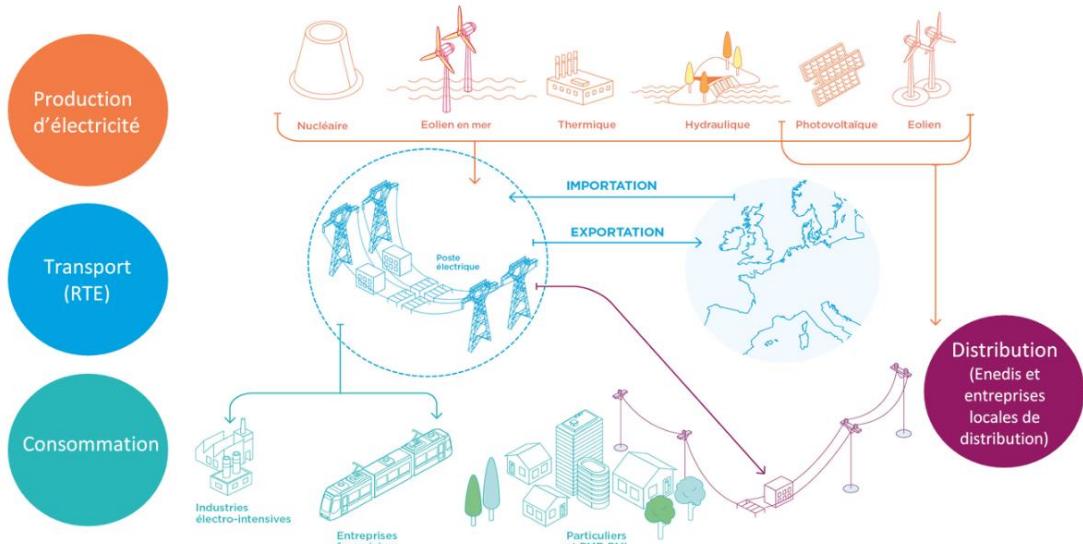
RTE est le maître d'ouvrage de la ligne électrique souterraine qui raccordera l'atelier de forge du Creusot au réseau de transport d'électricité. RTE, gestionnaire du réseau de transport d'électricité français, assure une mission de service public : garantir l'alimentation en électricité à tout moment sur le territoire national grâce à ses 9 500 salariés en gérant en temps réel les flux électriques et l'équilibre entre la production et la consommation.

RTE maintient et développe le réseau à haute et très haute tension (de 63 000 à 400 000 volts) qui compte près de 100 000 kilomètres de lignes aériennes, 7 000 kilomètres de lignes souterraines, 2 900 postes électriques en exploitation et co-exploitation et 51 lignes transfrontalières.

Le réseau français, qui est le plus étendu d'Europe, est interconnecté avec 33 autres pays.

En tant qu'opérateur industriel neutre et indépendant, RTE optimise et transforme son réseau pour rendre possible la transition énergétique quels que soient les choix énergétiques futurs. En particulier, dans le cadre de l'accès au réseau, RTE est amené à assurer le raccordement des nouveaux clients, dans les conditions fixées notamment par le code de l'énergie et sous le contrôle de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE).

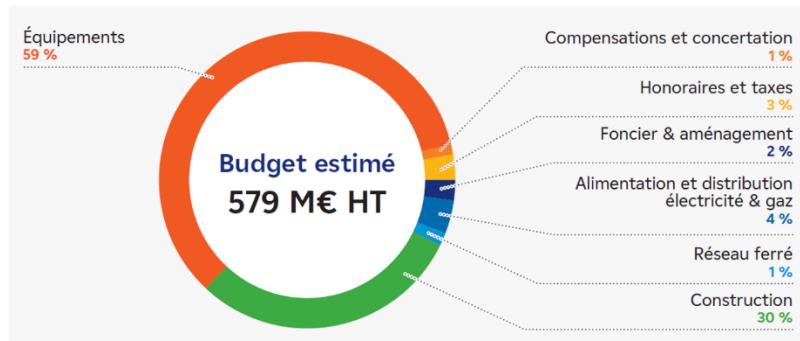
Enfin, RTE, par son expertise et ses rapports, éclaire les choix des pouvoirs publics.



E) Le coût, le financement et le calendrier du projet

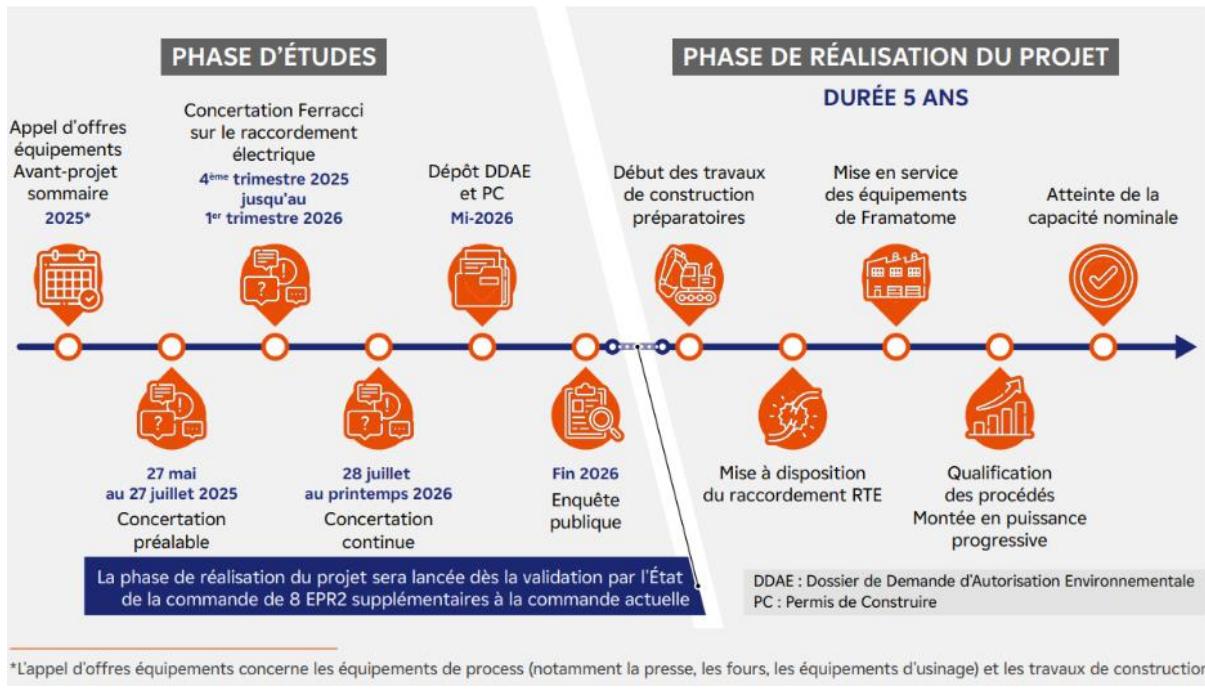
1) Le coût et le financement du projet

Au stade de la concertation préalable, le coût total du projet Forge+, intégrant foncier, bâtiments, travaux, équipements et raccordement électrique s'élève à 579 M€, qui se répartissent comme suit :



2) Le calendrier du projet

Le chantier de construction est envisagé en deux phases pour permettre si besoin une montée en capacité graduelle, en intégrant des équipements complémentaires en fonction de l'évolution des besoins. Toutefois, aucune échéance calendaire précise n'est actuellement figée, l'évolution des capacités de production devant répondre à une demande conjoncturelle.



Partie 2: L'organisation et le déroulement de la concertation préalable

A) Une concertation menée sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP)

Au regard du montant du projet estimé à 579 millions d'euros et de la catégorie du projet, un équipement industriel (R121-2 du Code de l'environnement), les responsables du projet, Framatome et RTE ont conjointement saisi la Commission nationale du débat public (CNDP).

Par sa décision du 13 février 2025, la CNDP a décidé qu'il y avait lieu d'organiser une concertation préalable selon les articles L.121-9 du Code de l'environnement.

Elle est organisée sous l'égide de Madame Nathalie DURAND, Madame Marion FURY et Monsieur Georges LECLERCQ, garants désignés par la CNDP.

Durant cette phase de concertation, les garants ont donc veillé à la bonne information du public et à la mise en œuvre de modalités adaptées à l'expression et à la participation de toutes et tous.

B) Les objectifs de la concertation

La concertation préalable avait pour objectifs :

- D'informer le public sur la nature du projet, sa raison d'être, ses caractéristiques et son insertion dans l'environnement ;
- De recueillir les avis et observations et répondre aux interrogations du public sur toutes les thématiques liées au projet : son opportunité, ses impacts environnementaux ou socio-économiques, les conditions de sa mise en œuvre, le dispositif d'information et de participation du public, etc. ;

- D'enrichir la suite des études en intégrant au mieux les besoins et attentes du public.

Les maîtres d'ouvrage ont ainsi veillé à ce que les temps d'échange proposés dans le cadre de la démarche permettent d'aborder l'ensemble des thèmes évoqués dans l'article L.121-15-1 du Code de l'Environnement¹.

C) Le déroulement et les modalités de la concertation

Une série de modalités d'information et d'échanges ont été mises en place pour permettre à chacun de s'informer et de s'exprimer sur le projet au cours de la concertation.

1) Les modalités d'information

❖ L'avis d'annonce de la concertation

L'avis d'annonce de la concertation a été affiché 15 jours avant le démarrage de la concertation préalable dans les 10 mairies des communes concernées (Le Creusot, Montceau-les-Mines, Montchanin, Le Breuil, Marmagne, Montcenis, Saint-Firmin, Saint Sernin-du-Bois, Torcy et Ecuisses).

L'avis a également été publié dans le Journal de Saône-et-Loire (JSL) et Les Echos, 15 jours avant l'ouverture de la concertation.

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE <small>en application de l'article L.121-15-1 du Code de l'environnement et conformément à la décision n° 2024/1141/UE (ATTEUR FORGE) de la Commission nationale du débat public</small> Projet Forgee: construction d'un nouvel atelier de forge au Creusot (région Bourgogne - Franche-Comté)
Objet de la concertation préalable Framatome et ITT organisent une concertation préalable sur le projet Forgee: de construction d'un nouvel atelier de forge sur la commune du Creusot. Projet Forgee: construction d'un nouvel atelier de forge sur la commune du Creusot. Organisateur de la concertation préalable Au regard du montant du projet estimé à 55M d'euros bruts, et de la catégorie du projet, un équipement industriel (ITI 2 du Code de l'environnement), les responsables du projet, Framatome et ITT ont compris qu'il fallait organiser une concertation préalable. La concertation préalable est donc organisée par la Commission nationale du débat public (CNDP). Localisation du lieu de la concertation préalable Le lieu de la concertation préalable sera déterminé par la CNDP en fonction des modalités de participation et de la taille de la commune. Pour le Creusot, il sera décidé par la CNDP de faire venir les participants à la salle des fêtes de la commune du Creusot ou à la salle polyvalente de la commune du Creusot. Durée et périmètre de la concertation préalable La concertation préalable aura lieu du vendredi 27 mai 2025 jusqu'au samedi 27 juillet 2025 inclus sur le territoire des 10 communes suivantes : Le Breuil, le Creusot, Ecuisses, Marmagne, Montceau, Montchanin, Saint Sernin du Bois, Torcy et Montcenis. La concertation préalable sera également ouverte aux personnes résidant dans les environs de la commune du Creusot, Montceau, Marmagne, Ecuisses. Seules les personnes identifiées ultérieurement à la publication du présent avis, des événements pourront également être organisés sur les territoires des communes de la Bourgogne-Franche-Comté. Modalités de la concertation préalable Pour l'information du public: Un site internet dédié à la concertation a été créé : https://concertation.concertationforgeplus.fr/ . Des informations relatives à la concertation sont disponibles sur ce site, notamment les objectifs, les caractéristiques, ses impacts et ses alternatives ainsi que le déroulement de la concertation. Ces informations sont disponibles sur le site https://concertation.concertationforgeplus.fr/ . Des réunions publiques sont également organisées par la CNDP, lors des rencontres de la concertation, et diffusées dans les mairies concernées par le projet. Des séances de concertation sont également organisées par la concertation en mairie d'Écuisses, lors des rencontres de la concertation, et diffusées dans les mairies concernées par le projet. Un courrier à destination des riverains du projet Forgee. Des réunions publiques sont également organisées par la CNDP, lors des rencontres de la concertation, et diffusées dans les mairies concernées par le projet. Des réunions publiques sont également organisées par la CNDP, lors des rencontres de la concertation, et diffusées dans les mairies concernées par le projet. Pour l'expression du public : Toute personne peut s'exprimer sur les dates, lieux et horaires sur le site https://concertation.concertationforgeplus.fr/ . Des rencontres publiques générales : • Réunion publique à la mairie du Creusot • Débat médié sur le marché du Creusot • Réunion publique à la mairie de Montceau-les-Mines • Réunion publique de clôture Des rencontres avec des acteurs économiques : • Atelier sur les ressources à mobilier et la formation • Atelier sur les partenariats et les stratégies d'implantation du projet • Atelier avec les acteurs de l'industrie et de la recherche • Atelier avec les acteurs de la Formation au Creusot • Atelier avec les acteurs de la recherche et de l'innovation • Rencontres avec les élus locaux et les représentants des territoires Pratiques mode d'expression : En dehors de la concertation préalable, dans le délai d'un mois les garants reçoivent un bilan de leur rendu public et transmis à Framatome et ITT et le patient sont mis sur le site internet de la concertation. Ce bilan est également publié sur le site internet de la Commission nationale du débat public, et sera également mis à disposition de la CNDP. La décision du maître d'ouvrage à l'issue de la concertation préalable Framatome et ITT publieront, dans un délai de 2 mois à compter de la publication du bilan des garants, sur le site internet de la concertation, un rapport indiquant les enseignements tirés de la concertation préalable et les décisions données au projet. CONTACT : Framatome le Creusot - 6, allée Jean Perrin - 71200 - Le Creusot

❖ Le site internet dédié à la concertation

Ouvert le 12 mai 2025, le site internet (<https://concertation.concertationforgeplus.fr/>) a été conçu pour être un portail d'information sur le projet et sur la démarche de concertation, un outil de mobilisation des publics pour les différentes rencontres, de participation et de contribution du public et de traçabilité des échanges tout au long de la concertation.

¹Extrait de l'article L.121-15-1 du Code de l'Environnement : « La concertation préalable permet de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet (...), des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Cette concertation permet, le cas échéant, de débattre de solutions alternatives, y compris, pour un projet, son absence de mise en œuvre. Elle porte aussi sur les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable. ».

Outre les informations sur le projet et la concertation préalable, le site rassemble tous les documents utiles à la concertation, produits avant ou pendant celle-ci. L'actualité du projet, son calendrier, les présentations et les comptes-rendus des rendez-vous de la concertation y ont été mis en ligne au fil de la concertation.

Forge+

Concertation préalable du 27 mai au 27 juillet 2025 sur le projet Forge+ de nouvel atelier de forge dans la zone industrielle du Creusot et de son raccordement électrique

Le Creusot

Concertation préalable du 27 mai au 27 juillet 2025

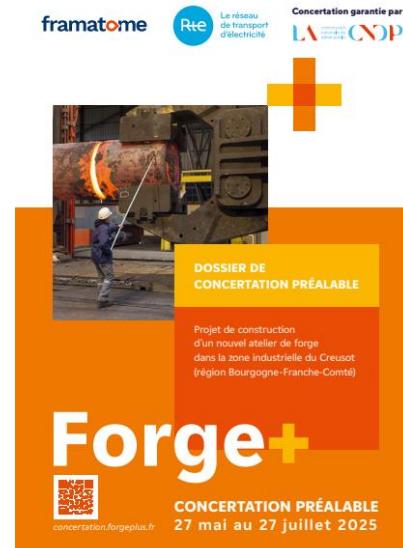
À la suite de sa saisine par Framatome et RTE, la Commission nationale du débat public (CNDP) a décidé le 13 février 2025, l'organisation d'une concertation préalable sur le projet Forge+ et son raccordement électrique.

Pour vous informer sur le projet et la concertation, consultez le [dossier de concertation](#).

❖ Le dossier de concertation et sa synthèse

Document support de la concertation présentant l'ensemble des informations utiles à la concertation sur le projet, le dossier de concertation a été mis à disposition du public en ligne, sur le site internet de la concertation et en version papier (272 exemplaires distribués) dans les mairies concernées, lors des temps d'échange organisés dans le cadre de la concertation ainsi qu'auprès de différentes structures (Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Côte d'Or – Saône-et-Loire, Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM), ArcelorMittal Industeel, etc.).

Un soin tout particulier a été apporté pour rendre son contenu compréhensible par le plus grand nombre. La synthèse du dossier de concertation a également été mise à disposition en ligne, lors des temps d'échange organisés dans le cadre de la concertation ainsi qu'auprès de différentes structures (1 665 exemplaires diffusés).



❖ Le flyer d'information sur la concertation

3 458 flyers invitant le public à participer à la concertation ont été diffusés. Le flyer permettait de mettre en avant le site internet de la concertation ainsi que le programme des rencontres publiques (réunions publiques, ateliers thématiques, débats mobiles). Ce flyer a été diffusé dans les mairies concernées, lors des rencontres de la concertation, ainsi qu'auprès de différentes structures (Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Côte d'Or – Saône-et-Loire, Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM), ArcelorMittal Industeel, etc.).

Une réimpression du flyer a été effectuée fin juin pour préciser le détail des dernières rencontres de la concertation (horaires et lieux).

Participez à la concertation préalable sur le projet de nouvel atelier de forge au Creusot

Forge+

CONCERTATION PRÉALABLE
27 mai au 27 juillet 2025

Toute l'information sur le projet et la concertation sur concertation.forgeplus.fr

Pour vous informer sur le projet Forge+

- Le dossier de concertation et sa synthèse disponibles sur le site internet concertation.forgeplus.fr et dans les mairies des communes suivantes : Le Breuil, Le Creusot, Ecuelles, Marmagne, Montceau-les-Mines, Montcenis, Montchanin, Saint-Sernin-du-Bois, Saint-Firmin et Torcy.
- Le site internet : concertation.forgeplus.fr
Il rassemble tous les documents utiles à la concertation, produits avant ou pendant celle-ci. Le calendrier, les présentations et les comptes rendus des rendez-vous de la concertation y seront progressivement mis en ligne.

Le calendrier de la concertation

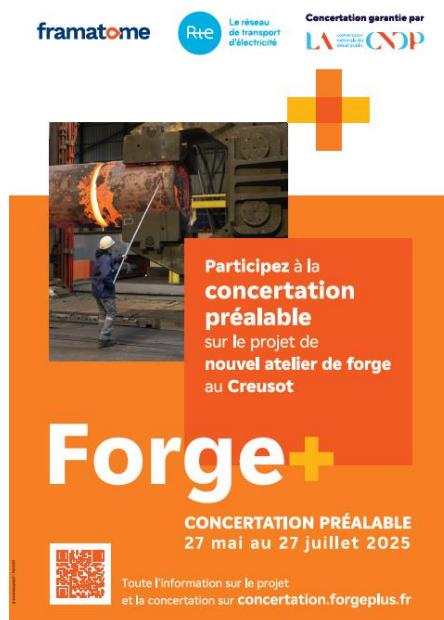
- le 27 mai, de 18h à 20h30
Maison des associations Mouillelongue, 27 rue des Abattoirs 71200 Le Creusot
- le 6 juin,
Rue du Maréchal Joffre
- Atelier sur l'insertion du projet dans la ville
le 16 juin, de 18h à 20h30
Maison des associations Mouillelongue, 27 rue des Abattoirs 71200 Le Creusot
Cet atelier sera précédé d'une visite autour du site du projet sur inscription (plus d'information sur concertation.forgeplus.fr)
- Atelier sur les retombées économiques
le 30 juin, de 18h à 20h30
Maison des associations Guyemer, 5 rue Guyemer 71200 Le Creusot
- Atelier sur l'emploi et la formation
le 7 juillet, de 18h à 20h30
Université de Montchanin 71102 Chalon-sur-Saône
- Atelier sur les impacts et enjeux sur l'environnement naturel
le 10 juillet, de 18h à 20h30
salle « La Moderne » à Montchanin, 102 Av. de la République 71210 Montchanin
- Visites de la forge actuelle de Framatome au Creusot
fin juillet et début juillet (sur inscription sur concertation.forgeplus.fr)
- Débat mobile sur le marché de Montceau-les-Mines (quai Général de Gaulle)
le 19 juillet
- Réunion publique de clôture
le 24 juillet, de 18h à 20h30
Maison du syndicat des mines, 43 Rue Jean Jaurès 71300 Montceau-les-Mines

En fonction des besoins, des rencontres supplémentaires pourront être intégrées au programme au cours de la concertation. Consultez le calendrier détaillé des rendez-vous de la concertation sur : concertation.forgeplus.fr

© Agence de l'aménagement du territoire - Mai 2025

❖ Les affiches

56 affiches au format A3 ont été diffusées dans les communes concernées ainsi qu'au sein d'autres structures (Framatome, CCI, ArcelorMittal Industeel, etc.) pour leur permettre de communiquer sur le projet et la concertation préalable dans leurs lieux d'accueil du public.



❖ Conférence de presse

Une conférence de presse s'est tenue le 19 mai 2025, en amont du démarrage de la concertation. Elle a suscité une certaine couverture médiatique du projet et de la concertation, illustrée par de nombreuses publications d'articles et de reportages dans la presse papier et dans les médias

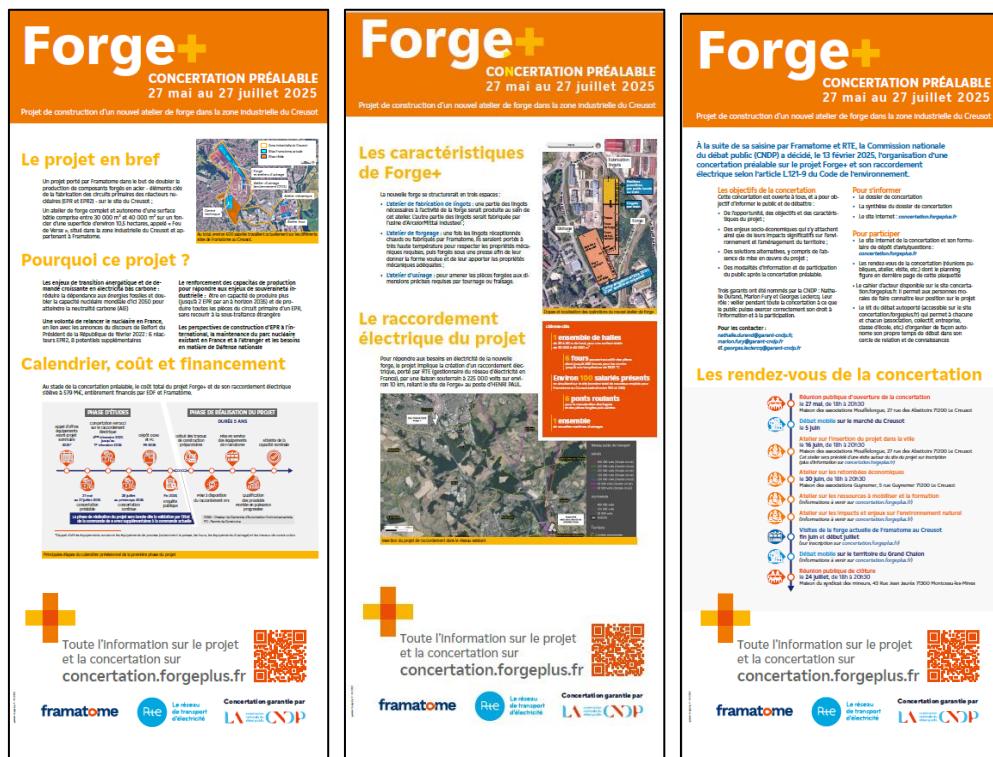
audiovisuels et numériques. Les médias suivants étaient invités à la conférence de presse et à la réunion d'ouverture :

- Le Journal de Saône-et-Loire (JSL) (groupe Ebra)
- Creusot-infos (également correspondant local du Parisien/Aujourd'hui en France)
- Montceau news
- L'informateur de Bourgogne
- Traces écrites
- France 3 (antenne du Creusot)
- Le Journal du Palais (Dijon)
- Le Bien Public (groupe Ebra)

Par ailleurs, une communication régulière aux médias locaux a été déployée avant chaque réunion publique.

❖ **Les panneaux d'exposition du projet**

Deux jeux de panneaux d'exposition, composés chacun de 3 kakémonos, ont été fabriqués. Un jeu était destiné aux rencontres organisées avec les salariés de Framatome et l'autre était destiné à accompagner l'ensemble des rencontres publiques programmées (réunions publiques, ateliers, débats mobiles).



❖ **Le kit de communication**

En amont de l'ouverture et tout au long de la concertation, un kit de communication (constitué du dossier de concertation, de sa synthèse et de l'affiche en version numérique, ainsi que de bannières web et visuels pour les réseaux sociaux), a été diffusé. Au total, 46 acteurs ont été destinataires de ce kit parmi lesquels des collectivités (Communauté urbaine Creusot-Montceau, communes du périmètre de la concertation), des acteurs économiques (CCI Côte-d'Or Saône-et-Loire, Union des industries et métiers de la métallurgie – UIMM, entreprises et industriels du territoires, etc.), des acteurs de l'emploi et de la formation (ENSAM Cluny, IUT du Creusot, Université des métiers du nucléaires, GRETA Saône-et-Loire, etc.) ou encore

d'associations ou acteurs en lien avec les sujets environnementaux (France nature environnement 71, The Shifters, Ligue pour la protection des oiseaux, etc.) afin qu'ils relayent l'information sur la concertation et le projet (annonces sur site internet et réseaux sociaux). Des relances ont régulièrement été effectuées pour s'assurer du bon relai des informations sur le territoire et de la mobilisation aux différentes rencontres de la concertation.

❖ **L'opération de boîte et d'affichage**

Une opération de boîte d'un courrier d'invitation à l'atelier du 16 juin sur l'insertion du projet dans la ville ainsi qu'une opération d'affichage dans le Quartier du Tennis, quartier riverain du site Feu de Verse, a été menée le 3 juin 2025.

650 courriers ont ainsi été boîtés et 49 affiches ont été posées aux adresses suivantes :

- Rue Albert 1^{er}, numéros 63 à 81 et 84 à 164
- Avenue de la paix, numéros 5 à 21
- Allée des Acacias
- Rue du Tennis
- Rue Jacques Prévert
- Rue Louise Michel
- Rue Hélène Brion
- Rue Maria Vérone
- Allée Simone de Beauvoir
- Impasse du Tennis
- Rue Olympe de Gouges

2) Les modalités d'expression et de participation du public

Au-delà de l'information sur le projet, des modalités ont été mises en œuvre pour permettre au public de poser des questions, donner un avis, faire des suggestions.

❖ **L'espace d'expression du site internet**

Un espace du site internet de la concertation était dédié à l'expression des participants, leur permettant de déposer un avis ou de poser une question pendant toute la durée de la concertation : [Concertation Forge+ : Poser une question / contribuer](#)

40 contributions ont été déposées via ce formulaire dont 10 questions et 30 avis.

❖ **Le questionnaire papier**

Un questionnaire au format papier a été distribué lors des différentes rencontres de la concertation. Il visait à recueillir le niveau de connaissance, l'avis et les attentes du public sur le projet Forge+.

259 questionnaires ont ainsi été complétés par le public.

❖ **Les cahiers d'acteurs**

Le cahier d'acteur est une modalité d'expression dédiée aux personnes morales (collectivité territoriale, association, chambre consulaire, syndicat professionnel, organisme public, parapublic ou privé, etc.) qui souhaitent faire connaître leur position sur tout ou partie des enjeux mis en débat.

L'objectif est de proposer un format unique qui permette à chaque structure, quel que soit son poids et ses moyens, de publier aux mêmes conditions, un support qui sera porté à connaissance du public et qui viendra nourrir la concertation préalable.

Il est donc primordial que tous les acteurs se conforment strictement aux règles du jeu :

- Un même auteur ne peut proposer qu'un seul cahier d'acteur ;

- Il doit impérativement respecter le format précisé dans ce document.

20 cahiers d'acteurs ont été déposés sur le site internet de la concertation.

❖ **Le kit du débat autoporté**

Le kit du débat autoporté permet à chacune et chacun (association, collectif, entreprise, classe d'école, etc.) d'organiser de façon autonome son propre temps de débat dans son cercle de relation et de connaissances.

Trois débats autoportés ont ainsi été organisés : par le collectif Innov'Insertion de la CUCM, par Didier LAUBERAT, maire de Marmagne, et par les habitants du Quartier du Tennis au Creusot. Au total, ces débats autoportés ont réuni 68 participants.

❖ **Les rendez-vous de la concertation**

Entre le 27 mai 2025 et le 24 juillet 2025, la concertation a donné lieu à 18 évènements mêlant diverses modalités d'expression et de rencontres. Les présentations et comptes-rendus des rencontres sont disponibles sur le site internet de la concertation, dans la rubrique « S'informer » : [Concertation Forge+ : Les présentations et comptes-rendus des rencontres publiques](#).

Evénement	Date et lieu
Réunion publique d'ouverture de la concertation au Creusot	Le 27 mai 2025
Débat mobile dans le lycée professionnel Léon Blum du Creusot	Le 28 mai 2025
Atelier avec des étudiants de l'ENSAM Cluny	Le 28 mai 2025
Débat mobile sur le marché du Creusot	Le 5 juin 2025
Atelier avec des étudiants de l'IUT du Creusot	Le 5 juin 2025
Atelier avec les salariés de Framatome au Creusot	Le 13 juin 2025
Visite le long du site de Forge+	Le 16 juin 2025
Atelier sur l'insertion du projet dans la ville, au Creusot	Le 16 juin 2025
Atelier sur les retombées économiques du projet, au Creusot	Le 30 juin 2025
Atelier sur l'emploi et la formation, à Chalon-sur-Saône	Le 7 juillet 2025
Atelier sur les enjeux environnementaux, à Montchanin	Le 10 juillet 2025
3 visites de la forge actuelle	Les 31 juin, 1 ^{er} et 7 juillet 2025
2 permanences pour les salariés de Framatome Le Creusot	Les 10 et 11 juillet 2025
Débat mobile sur le marché de Montceau-les-Mines	Le 19 juillet 2025
Réunion publique de clôture à Montceau-les-Mines	Le 24 juillet 2025

Réunion publique d'ouverture de la concertation

La réunion publique d'ouverture de la concertation s'est tenue le 27 mai 2025 au Creusot. Ouverte à toutes et tous, elle a permis de présenter les porteurs de projets, le contexte, les ambitions et les principales caractéristiques du projet de nouvel atelier de forge, ainsi que les garants et les modalités de la concertation préalable. Elle a par ailleurs permis de répondre aux premières questions du public et de recueillir de premiers avis à travers de larges temps d'échange qui ont ponctué chacune des séquences de la réunion.



Un temps de travail en sous-groupes sur le sujet de l'opportunité du projet a également permis à l'ensemble des participants de travailler collectivement sur le sujet.

Plusieurs intervenants extérieurs ont participé à la séquence d'exposés relative à l'opportunité du projet :

- Guillaume BOUYT, Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC)
- Xavier GRUZ, Directeur des opérations Nouveaux programmes nucléaires, EDF
- Valérie FAUDON, déléguée générale de la Société française de l'énergie nucléaire (SFEN)
- Yves MARIGNAC, Association négaWatt

La réunion publique a réuni 65 participants en présentiel ainsi que 8 personnes en distanciel.

Les réunions avec des publics spécifiques

- Un atelier avec les salariés

Framatome a organisé un atelier avec les salariés de son site du Creusot le 13 juin 2025 afin de leur présenter le projet et de recueillir leurs avis, questions ou suggestions au travers de temps d'échanges et d'un temps de travail en sous-groupes.

Elle a réuni 80 personnes en présentiel et 101 à distance.



- Deux ateliers avec des étudiants

Framatome a organisé deux ateliers avec les étudiants de l'ENSAM de Cluny et de l'IUT du Creusot afin de leur présenter le projet et de recueillir leurs avis, questions ou suggestions au travers de temps d'échanges et d'un temps de travail en sous-groupes.

Elle a réuni 65 étudiants.



Visites de la forge actuelle

Framatome a également organisé trois visites de la forge actuelle du Creusot afin de permettre aux riverains et aux personnes intéressées de découvrir le fonctionnement du site.

Ces trois visites se sont tenues les 31 juin, 1^{er} et 7 juillet 2025 au Creusot.

Les trois visites ont rassemblé au total 48 participants, préalablement inscrits lors des rencontres de la concertation.



Ateliers thématiques

Afin d'approfondir certaines questions en lien avec le projet, 7 ateliers thématiques ont été proposés au public.

- Atelier sur l'insertion du projet dans la ville



Organisé le 16 juin au Creusot, ce rendez-vous a été l'occasion d'échanger et réfléchir sur des sujets tels que les conditions d'insertion du projet dans la ville et la capacité d'accueil du territoire.

Plusieurs intervenants extérieurs ont participé à la séquence d'exposés :

- David MARTI, maire du Creusot et président de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau (CUCM) ;
- Jean-Baptiste MOREAU, régie de territoire CUCM Nord.

L'atelier a rassemblé 65 participants.

- Atelier sur les retombées économiques

L'atelier a été organisé le 30 juin au Creusot. Il a permis de présenter les retombées économiques du projet sur le territoire.

Plusieurs intervenants ont participé aux séquences d'exposés :

- Pascal GAUTHERON, CCI Côte-d'Or Saône-et-Loire
- Ludivine FILORO, CCI Régionale
- Xavier DESMIST, CCI Côte-d'Or Saône-et-Loire
- Nicolas PLOUVIER, ACTEUMIUM
- Philippe RIGAUD, SOTEB
- Cédric CHAUVY, Industeel
- Laurent BOUQUIN, CUCM



L'atelier s'est tenu en présence d'une centaine de participants.

- Atelier sur les enjeux en matière d'emploi et de formation

L'atelier s'est déroulé le 7 juillet à Chalon-sur-Saône. Les participants ont notamment pu assister à des exposés sur le contexte de l'emploi sur le territoire et les métiers du nucléaire.

Plusieurs intervenants extérieurs à la maîtrise d'ouvrage étaient invités à s'exprimer en tribune :

- Nathalie TRZESNIEWSKI, Union des industries et des métiers de la métallurgie (UIMM) Saône-et-Loire
- Isabelle LAUGERETTE, UIMM Saône-et-Loire
- Ludivine FILORO, CCI Régionale
- Angélique CHEMARIN, CCI Côte-d'Or Saône-et-Loire
- Dominique JUILLOT, Grand Chalon
- Audrey LAMOUREUX, Grand Chalon
- Justine MARLOT, Nuclear Valley et Université des métiers du Nucléaire (UMN)
- Coralie GODARD, association Women In Nuclear (WIN)



L'atelier a rassemblé environ 50 participants.

- Atelier sur les enjeux environnementaux

L'atelier a été organisé le 10 juillet à Montchanin. Il a permis de présenter les effets du projet sur l'environnement et d'introduire les mesures prises par Framatome et RTE pour les limiter.

Plusieurs intervenants ont participé aux séquences d'exposés :

- Philippe ROUBALLAY, CCI Côte-d'Or Saône-et-Loire Environnement
- Éric FINOT, Association The Shifters
- François LOTTEAU, France Nature Environnement (FNE)
- Patrice NOTTEGHEM, Société d'histoire naturelle du Creusot (SHNC)



L'atelier s'est tenu en présence de 36 participants.

Les rencontres de proximités

Les maîtres d'ouvrage sont allés à la rencontre du public sur les lieux de vie du quotidien à travers trois rencontres de proximité dans les lieux suivants :

- Lycée Léon Blum du Creusot, le 28 mai 2025
- Marché du Creusot, le 5 juin 2025
- Marché de Montceau-les-Mines, le 19 juillet 2025

Ces rencontres avaient pour objectif de venir présenter à un large public le projet et les modalités de la concertation autour des panneaux d'exposition et de la documentation du projet, et d'inviter le public aux autres rendez-vous de la concertation préalable.

Ces rencontres de proximité ont touché environ 350 personnes.



Réunion publique de clôture de la concertation

La réunion publique de clôture a eu lieu le 24 juillet à Montceau-les-Mines. Après un bref rappel du projet, de ses caractéristiques et de ses impacts pour le territoire et un premier temps d'échange général, les participants étaient invités à travailler en sous-groupes pour approfondir certains sujets abordés lors de la concertation : l'attractivité de Framatome et du territoire, la capacité d'accueil du territoire ou les attentes du public en matière de poursuite de l'information et du dialogue sur le projet.



Cette réunion a aussi été l'occasion pour la maîtrise d'ouvrage de tirer des premiers enseignements à chaud sur le déroulement de la concertation.

La réunion a rassemblé 76 participants.

Plusieurs intervenants ont participé aux séquences d'exposés pour approfondir certains sujets abordés lors de la concertation :

- David MARTI, président de la CUCM et maire du Creusot
- Louis BODIN, étudiant en alternance chez Framatome
- Caroline GRANIER, La Fabrique de l'industrie

D) Les chiffres clés de la participation

18 rencontres organisées par les maîtres d'ouvrage (réunions publiques, ateliers, visites, débats mobiles, etc.)

28 intervenants extérieurs à la maîtrise d'ouvrage invités à s'exprimer en tribune lors des rencontres publiques

1061 participants aux rencontres organisées lors de la concertation : réunions publiques, ateliers, visites du site et de la forge actuelle, permanence, débats mobiles

259 questionnaires papier complétés par le public

841 visiteurs sur le site internet

10 questions déposées sur le site internet puis répondues par les maîtres d'ouvrage

30 avis déposés sur le site internet

3 débats autoportés organisés réunissant un total de 68 participants

20 cahiers d'acteurs reçus

Partie 3 : Synthèses des contributions et réponses apportées par les maîtres d'ouvrage

Dans cette partie sont synthétisées les expressions du public formulées dans le cadre de la concertation, en rencontre publique, par le biais du site, du questionnaire ou par le biais de cahiers d'acteurs et de débats autoportés.

Un retour global sur les expressions relatives à la pertinence et à l'opportunité du projet est proposé en début de partie ; d'autres sous-parties traitent des autres thématiques évoquées dans le cadre de la concertation (emploi, retombées économiques, insertion du projet dans l'environnement, coût et calendrier du projet, etc.).

A) Un diagnostic globalement partagé sur la nécessité du projet

1) La souveraineté industrielle et énergétique comme principale justification du projet

Tous canaux d'expression confondus, une grande partie des contributions du public a estimé le projet opportun. L'argument principal employé à cet égard était que le projet permet de renforcer l'indépendance énergétique et la souveraineté industrielle de la France.

Extraits d'avis/questions des participants :

« Le projet est très important pour la souveraineté nationale. Il est très dangereux d'avoir un mono fournisseur en termes de coûts et de planning. »

« Cela permet de sécuriser notre production pour le futur. »

« Beau projet ! C'est important pour renforcer la souveraineté française dans la filière nucléaire. »

« Cette nouvelle implantation au savoir-faire industriel quasi unique au monde doit contribuer à garantir notre souveraineté industrielle et énergétique »

« Si on veut aller vers notre indépendance énergétique, ce projet est vital. »

2) Des avis contrastés sur la contribution du projet à la production d'électricité bas carbone et au mix énergétique

Plusieurs participants à la concertation ont considéré que le projet permettrait de renforcer la capacité de production d'électricité bas carbone et contribuerait ainsi à répondre aux enjeux de transition énergétique et de lutte contre le dérèglement climatique, tout en participant à la dynamique d'un mix énergétique aux côtés des énergies renouvelables.

Extraits d'avis/questions des participants :

« Ce projet fait partie intégrante de la transition énergétique française et contribue à la production d'électricité bas carbone. »

« Ce projet Forge + revêt plusieurs atouts : contribution à la production d'une électricité bas-carbone, sécurisation de l'approvisionnement de composants indispensables à notre indépendance énergétique et à notre souveraineté de défense, création de débouchés diversifiés à l'international... »

Plusieurs contributeurs ont exprimé toutefois leur réserve, voire leur désaccord, questionnant la cohérence du choix du nucléaire pour atteindre les objectifs nationaux de souveraineté énergétique et de neutralité carbone, et par conséquent la nécessité du projet Forge+ qui s'inscrit dans une dynamique de relance du nucléaire.

Extraits d'avis/questions des participants :

« Le nucléaire est dépassé et donc logiquement le projet de construction d'une nouvelle forge est à abandonner. »

« Forge+ nous semble un projet inutile si, comme nous le préconisons, des mesures sont décidées et réalisées pour baser l'avenir énergétique de la France sur trois piliers : sobriété énergétique, efficacité énergétique et développement des EnR (Energies Renouvelables). »

« Forge+ semble une mauvaise direction pour l'avenir du Creusot, privilégiant un secteur en déclin au détriment d'une transition vers des énergies plus durables et innovantes. »

Réponses des maîtres d'ouvrage pendant la concertation

Framatome réaffirme sa volonté d'accompagner la dynamique nationale, européenne et mondiale en faveur du développement du nucléaire et de la souveraineté énergétique.

A titre illustratif, plusieurs pays européens ont récemment déclaré leurs intentions de construire 30 à 40 nouveaux réacteurs nucléaires d'ici 2050. La décision finale d'investissement des 2 EPR de Sizewell C au Royaume-Uni, dont les composants seront produits au Creusot, a également été annoncée, témoignant d'une volonté partagée d'accroître la part du nucléaire dans le mix énergétique européen.

En France, l'Assemblée nationale et le Sénat examinent la perspective de construction de 14 EPR supplémentaires d'ici 2050.

Le projet Forge+ vise ainsi à **limiter la dépendance** de la filière française vis-à-vis des importations de gros composants.

Il offre par ailleurs une opportunité de **sécuriser la présence industrielle française** sur le marché de la défense, ainsi que sur celui des centrales nucléaires en exploitation.

L'allongement annoncé de la durée de fonctionnement de 20 réacteurs de 1300 MW en exploitation en France jusqu'à 50 ans constitue, en outre, une opportunité de fournir des équipements de remplacement sur ces installations.

3) Les perspectives en matière de débouchés pour Forge+

Lors de la concertation, certains participants ont interrogé les perspectives commerciales et industrielles du projet Forge+, notamment sa capacité à diversifier ses activités au-delà du secteur nucléaire et à s'ouvrir à de nouveaux marchés, en France comme à l'international.

Extraits d'avis/questions des participants :

« *La forge est capable de faire d'autres choses pour d'autres métiers, d'autres clients, d'autres partenaires. Est-ce que cette question a été évoquée lors des différentes discussions ?* »

« *C'est quoi les débouchés commerciaux possibles ?* »

« *On entend parler des petits réacteurs nucléaires comme ça, est-ce que ça fait aussi partie de ce projet-là ?* »

« *On ne voit pas assez les débouchés concrets donc c'est difficile de se projeter.* »

Réponses des maîtres d'ouvrage pendant la concertation

Framatome n'exclut pas de pouvoir répondre aux besoins de différents types de réacteurs, y compris les petits réacteurs modulaires (SMR).

Par ailleurs, Forge+ permettrait également de contribuer aux enjeux de Défense nationale : chaudières nucléaires embarquées par les unités mobiles de la Défense Nationale (collaboration avec Naval Group).

Enfin, il est important de préciser que les perspectives de commande d'EDF ne comportent pas seulement les EPR en France mais également ceux à l'étranger.

4) Les alternatives au projet étudiées

Plusieurs participants ont insisté sur la nécessité du projet Forge+ qui permettrait de produire en France toutes les pièces nécessaires à la construction des EPR et valoriserait l'expertise française dans le domaine du nucléaire. Pour eux, l'absence d'alternatives compétitives justifie pleinement la mise en œuvre du projet Forge+ afin de consolider la souveraineté industrielle et limiter la dépendance vis-à-vis de la sous-traitance étrangère.

Extraits d'avis/questions des participants :

« *Aucune alternative, on a besoin de ce projet* »

« *Aucune alternative sauf dépendre d'un sous-traitant étranger ce qui serait une catastrophe* »

« *Il n'existe pas d'alternatives ; il faut produire en France, et plus précisément au Creusot grâce à sa proximité avec la voie ferrée.* »

En revanche, certains participants ont estimé que la forge actuelle au Creusot pourrait suffire pour assurer la construction des EPR supplémentaires. Selon eux, le dimensionnement de

l'atelier permettrait de tenir le rythme des projets annoncés et que, par conséquent, il ne serait alors pas justifié d'investir dans une nouvelle forge. Le fait de continuer à recourir à la sous-traitance internationale pour certains composants de grande taille a été ainsi encouragé par certains participants.

Par ailleurs, le débat a été enrichi par la mention d'innovations technologiques émergentes telles que la production additive² et les avancées liées à la fusion nucléaire, qui pourraient potentiellement modifier à long terme la logique industrielle du projet.

Enfin, certaines contributions ont questionné le choix de l'emplacement du projet Forge+ en se demandant quelles étaient les raisons de ce choix et quels autres sites avaient pu être étudiés.

Extraits d'avis/questions des participants :

« *La forge qui existe ne suffit-elle pas ?* »

« *Oui au scénario zéro : Face aux nombreuses incertitudes liées à la construction des EPR et EPR2 et face à la concurrence des énergies renouvelables, il faut choisir la sagesse et rester avec l'atelier de forge actuel. Il est possible de produire les pièces pour un EPR par an avec la sous-traitance étrangère pour les très grosses pièces.* »

« *Pour la construction des 3 premières paires d'EPR, il est prévu un délai de 12 mois entre la mise en service de chaque réacteur. Quant aux 8 autres réacteurs, leur mise en service serait prévue entre 2043 et 2050, soit encore un rythme d'un par an. L'objectif annoncé de 2 EPR par an ne correspond pas à ce qui est actuellement prévu. En conséquence, la forge actuelle permet donc de tenir le planning prévu et il est possible de ne pas construire le nouvel atelier de forge et d'économiser 579 millions d'euros.* »

« *La possibilité que la technologie de production additive puisse remplacer la forge traditionnelle.* »

« *Le développement des technologies en lien avec la fusion nucléaire et son potentiel impact sur l'opportunité du projet* »

« *Le choix du site : pourquoi pas ailleurs ?* »

Enfin, certains participants ont suggéré de réorienter les ressources allouées à ce projet en faveur du développement des énergies renouvelables.

Extraits d'avis/questions des participants :

« *Assez de frais, investissons plutôt dans les énergies renouvelables vertueuses.* »

« *Faisons du Creusot un centre de recherche sur les renouvelables !* »

² La fabrication additive est une technique consistant à fabriquer des objets par addition de matière en couches successives.

« Le développement d'énergies renouvelables, outre leur considérable moindre impact sur l'environnement, présente les avantages d'être plus rapidement mis en œuvre et beaucoup moins coûteux. »

« Une alternative raisonnable (développement plus rapide et plus durable) serait d'investir les sommes qui sont prévues pour le nucléaire (dont le financement de Forge+) dans le développement des économies d'énergies et des énergies durables et renouvelables. »

« Il faut aller vers des énergies renouvelables pour éviter le nucléaire dont on ne sait pas traiter les déchets. »

« Il y a des alternatives complémentaires, éolien, photovoltaïque, énergie bois renouvelable. »

Réponses des maîtres d'ouvrage pendant la concertation

Plusieurs solutions alternatives au projet Forge+ ont donc été étudiées :

Le « scénario zéro » : l'absence de réalisation du nouvel atelier de forge contraindrait Framatome à recourir massivement à la sous-traitance étrangère pour atteindre l'objectif de production de 200 forgés par an, nécessaire pour la production de deux réacteurs EPR/EPR2 par an. Cette dépendance pourrait entraîner des retards et des risques financiers pour le programme de développement du parc nucléaire français et de clients internationaux, surtout si les sous-traitants étrangers venaient à prioriser leurs besoins nationaux. L'alternative consistant à construire une nouvelle forge de capacité de production plus petite ne permettrait pas non plus de résoudre ce problème de recours à la sous-traitance étrangère.

Les alternatives en termes d'implantation géographique : plusieurs sites ont été évalués, mais le site « Feu de Verse » a été retenu pour sa capacité à se connecter au réseau ferroviaire, sa surface disponible, sa proximité avec d'autres sites de Framatome et le site d'ArcelorMittal Industeel, ou encore par la présence d'emplois et compétences adaptés sur le bassin industriel du Creusot.

Le recours à des technologies alternatives au forgeage : des technologies telles que la fabrication additive et la compression isostatique à chaud de poudres, ont également été considérées. Cependant, ces technologies ne sont pas encore suffisamment matures pour produire en série des pièces conformes aux réglementations des équipements sous pression nucléaire, et leur exploitation industrielle à grande échelle n'est pas envisageable avant 30 à 40 ans.

Le principal défi auquel est confronté le système énergétique français est de se préparer à répondre à une forte accélération de la demande d'électricité, de l'ordre de +150 TWh entre 2023 et 2035. EDF, tout en ayant conscience que, si cette accélération de la demande n'intervenait pas, il faudrait ajuster son plan de développement, au risque sinon de faire subir à la collectivité des surcoûts élevés. L'objectif est d'accroître l'offre d'électricité décarbonée, en minimisant son coût et en renforçant la sécurité d'approvisionnement, grâce à un mix électrique diversifié et équilibré. Pour répondre à cette hausse de demande d'électricité, la production nationale devra augmenter d'autant et ne pas compter sur les évolutions incertaines des échanges d'électricité transfrontaliers. Pour EDF, il est souhaitable de viser un mix de production diversifié reposant sur : i) Un socle de production pilote, dense et décarboné, constitué des parcs nucléaire et hydraulique ; l'optimisation du parc nucléaire existant permet de viser une capacité à produire de

400 TWh et il est urgent de relancer les développements sur le parc hydraulique, indispensables à l'équilibre du système à 2035 ; ii) L'augmentation des capacités d'énergie renouvelable variable.

5) Les incertitudes liées à l'évolution des décisions politiques au sujet du nucléaire

Plusieurs avis ont relevé que des incertitudes demeuraient autour des décisions politiques relatives à la relance du nucléaire et à la production d'EPR2 supplémentaires en France, renforçant ainsi les interrogations autour de la pertinence et de la résilience du projet Forge+.

Extraits d'avis/questions des participants :

« Qu'est-ce qu'il se passera si les orientations politiques changent ? En cas de renoncement d'un nouveau gouvernement ? »

« Le projet sera toujours pertinent si les politiques changent dans 5 ou 10 ans ? Il y a quand même un risque de changement d'orientation politique en matière énergétique. »

« Après Macron, qu'est-ce qu'il se passera s'il y a un changement de direction politique ? Ça risque de mettre le chantier à l'arrêt. »

« Peut-il y avoir un changement sur la faisabilité du projet au vu des élections de 2027 ? »

« La Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE), définissant la part des différentes énergies pour les années à venir, notamment pour la production d'électricité, n'a pas été arrêtée. »

Réponses des maîtres d'ouvrage pendant la concertation

La PPE 3 (Programmation Pluriannuelle de l'Energie pour la période 2025-2035) fixera les objectifs dans les domaines de la consommation et de la production énergétique en France. Un décret est attendu avant la fin de l'année 2025.

Framatome est conscient que l'instabilité politique constitue un risque pour le projet Forge+ mais considère que le besoin de développer le nucléaire reste présent pour répondre aux enjeux énergétiques de demain.

Framatome précise que la phase de préparation du projet permet de définir les besoins du projet et les moyens à apporter pour y répondre, mais que la phase de réalisation ne sera lancée que lorsque les indicateurs du marché et les débouchés pour Forge+ seront précisés.

6) Les difficultés pour l'approvisionnement en matières premières

Certains participants se sont questionnés sur la capacité de Framatome à s'approvisionner en matières premières pour être en mesure d'assurer le fonctionnement de Forge+. En effet, ils pointent du doigt une dépendance vis-à-vis de fournisseurs étrangers qui pourrait être problématique en cas de crise géopolitique.

Extraits d'avis/questions des participant :

- « Comment prendre en compte les risques en matière d'approvisionnement en acier auprès de fournisseurs étrangers en cas de crise géopolitique ? »
- « Quelles diversifications des ressources pour l'approvisionnement en acier ? »
- « Est-ce qu'Industeel sera capable de fournir l'acier ? »

Réponses des maitres d'ouvrage pendant la concertation

Concernant l'approvisionnement en acier, Framatome précise que le risque est pratiquement inexistant, les besoins de Framatome étant minimes sur le marché mondial de la production d'acier.

B) Le fonctionnement et les caractéristiques techniques du projet

1) La configuration du site et son intégration dans l'écosystème Framatome au Creusot

La configuration du site a suscité des attentes de la part des participants à la concertation, notamment en ce qui concerne l'organisation fonctionnelle des espaces et l'intégration des infrastructures techniques.

Les contributions ont principalement porté sur la présence d'équipements collectifs (cantine, vestiaires, bureaux, parking) et l'impact des futurs aménagements, en particulier le passage de la canalisation pour alimenter le site en gaz. Certains se sont également demandé si le site aurait la capacité de s'adapter et d'évoluer en cas de montée en puissance de l'activité de Forge+. La capacité de mutualisation des équipements/bâtiments de Framatome au Creusot a également pu être questionnée.

Extraits d'avis/questions des participants :

- « Une cantine inter-ateliers FLC³ est-elle prévue avec Forge+ ? »
- « Framatome a pour objectif zéro accident sur ses sites cependant par prévention : est-ce qu'il y aura une unité de médecine du travail locale sur place qui pourrait ainsi être partagée avec le Centre Technique voisin ? »
- « On parle beaucoup d'atelier, mais est-ce qu'il y a des bâtiments tertiaires qui sont prévus ? »
- « Quel est l'impact de la canalisation de gaz sur les habitations du quartier Chanliau ? Les risques ? »
- « Est-ce que les capacités des parkings, réfectoires, vestiaires seront adaptés si une montée en puissance survient ? »

³ Framatome Le Creusot

« Plus généralement : Est-ce qu'il y aurait une bonne opportunité de rapprochement et mutualisation creusotine optimale au sein de Framatome [CT⁴/Forge/Forge+] : un seul CSE⁵, une même restauration... ? »

Réponses des maîtres d'ouvrage pendant la concertation

Des **bâtiments à usage tertiaire** sont prévus, comprenant notamment un poste de garde, des vestiaires, des réfectoires ainsi que des bureaux. Framatome projette également de construire un parking réservé à ses salariés sur l'ancien site de Creusot Vêtements, afin d'éviter toute gêne pour le stationnement dans le Quartier du Tennis.

Par ailleurs, la sûreté et la sécurité constituent l'une des cinq valeurs fondamentales de Framatome et le nouveau site de forge s'inscrit donc pleinement dans cette démarche.

En 2025, Framatome a ainsi engagé la construction d'une **nouvelle infirmerie** sur le site de la forge actuelle, qui sera également mise à disposition pour le site de Forge+.

Enfin, un **nouvel espace de restauration** mis en place par Framatome le Creusot en janvier 2025, à la suite d'une expérimentation, a été ouvert au Centre Technique de Framatome depuis mai 2025.

Concernant le **raccordement au réseau de gaz**, l'emplacement n'est pas encore défini. GRDF étudie actuellement le cheminement du réseau de gaz. Aujourd'hui, leur préconisation serait de partir de la zone Harfleur et de revenir par la rue de l'Industrie sur le site du projet, par la partie nord-est du foncier. Le poste de gaz se situerait donc à cet endroit-là.

Dès les premières études, il a été identifié comment adapter la **capacité de production du site** en cas de montée en puissance de l'activité ; de fait, il est prévu de réaliser le projet en 2 phases pour être en mesure de répondre à des enjeux de production éventuellement accrus et de rajouter des équipements sur site.

Concernant la mutualisation des équipements entre les différents sites de Framatome au Creusot, Framatome devra organiser ses fabrications pour développer les meilleures synergies entre les ateliers existants et le nouvel atelier Forge+ tant sur le plan de la production que des contrôles qualité et des fonctions support.

2) Les équipements et les procédés industriels utilisés pour Forge+

Les questions relatives aux équipements industriels et à la modernisation des outils de production ont suscité un vif intérêt chez les participants, notamment les salariés de Framatome au Creusot.

Les principaux sujets abordés concernent la capacité et les performances de la nouvelle presse, la modernisation des machines, la liste précise des équipements prévus, ainsi que l'intégration de solutions informatiques pour la gestion et l'optimisation des processus industriels.

⁴ Centre technique

⁵ Comité social et économique

Extraits d'avis/questions des participants :

« Quelle sera la capacité de la presse de Forge+ afin de pouvoir fabriquer les plus grosses pièces, aujourd'hui produites par JSW ? »

« Est-ce qu'on a déjà une liste des machines qui seront implantées sur la partie atelier ? »

« Pour traiter les données des processus industriels, l'information sur les commandes et données techniques, etc. des outils informatiques (serveur) et instruments de mesures seront aussi prévus et nécessaires ? »

Réponses des maîtres d'ouvrage pendant la concertation

Pour des raisons en lien avec le respect du secret industriel, Framatome souhaite intentionnellement rester discret sur la **capacité de la presse**. Celle-ci a été définie au regard de la dimension des pièces à fabriquer.

Bien que le process industriel de Forge+ soit similaire à celui de la forge actuelle de Framatome au Creusot, les machines de production installées dans le nouvel atelier de Forge+ intégreront des **technologies modernes** ; les données numériques enregistrées en temps réel et à une fréquence d'acquisition adaptée seront une aide à la production et à l'amélioration des processus industriels, à la maintenance ou encore à la résolution de pannes (y compris à distance avec l'appui du fournisseur). A ce stade des études, Framatome n'a pas connaissance de besoin en termes de data center ou de cloud.

Les premiers schémas d'installation ont également permis d'établir la **liste des équipements**, notamment les fours de forge, les fours de traitement, la bâche de trempe ou encore les machines d'usinage.

Les choix énergétiques pour alimenter Forge+, la gestion et la réutilisation de la chaleur générée par la forge et l'intégration d'énergies renouvelables ont également fait partie des questions posées par les participants.

Les participants se sont en effet interrogés sur la nature des énergies utilisées pour alimenter les fours, la prise en compte des enjeux liés à la récupération de chaleur, ainsi que la possibilité d'intégrer des panneaux photovoltaïques sur le site.

Extraits d'avis/questions des participants :

« Que ce soient les fours de refusion, les fours de traitement thermique éventuels, est-ce qu'ils seront alimentés au gaz ou exclusivement à l'électricité ? »

« Compte tenu de la très longue durée de vie projetée, il faudrait prévoir la possibilité de convertir les fours à l'hydrogène au lieu du gaz. »

« Quelle sera l'énergie utilisée pour les fours (de refusion et de traitement thermique éventuels) ? Seront-ils alimentés au gaz ou exclusivement à l'électricité ? »

« Est-ce que la question de l'installation de panneaux photovoltaïques a été étudiée ? Parce que ça pourrait être nécessaire. »

« Il est impératif d'envisager dès le départ un système de récupération thermique pour valoriser cette énergie. »

Réponses des maîtres d'ouvrage pendant la concertation

Les fours de Forge+ fonctionneront **au gaz** mais Framatome travaille sur une **solution d'hybridation** à l'aide d'un complément par résistance électrique. Il est également prévu que les brûleurs des fours soient compatibles avec l'utilisation de l'hydrogène comme combustible. L'objectif est d'obtenir des brûleurs capables de fonctionner au biogaz, au gaz naturel, et le cas échéant, à l'hydrogène.

Par ailleurs, des solutions de **récupération de la chaleur fatale** présente dans les fumées émises par les fours sont envisagées pour le chauffage des ateliers, des bâtiments administratifs et la production d'eau chaude, et ceci au moyen d'échangeurs thermiques. Des études seront lancées pour évaluer sur quelle distance la chaleur fatale peut être réutilisée de manière rentable, c'est-à-dire sans trop de pertes thermiques jusqu'au point de réutilisation. La chaleur du four est déjà valorisée pour le préchauffage de l'air nécessaire à la combustion du gaz des fours, diminuant la consommation de gaz dans le four et augmentant ainsi son rendement. Cette solution pourrait être également utilisée sur Forge+.

Enfin, Framatome respecte la réglementation qui implique d'équiper toute construction neuve de **panneaux photovoltaïques**. Toutefois, pour des raisons de protection contre l'incendie, la pose de panneaux photovoltaïques est interdite sur les bâtiments dont la hauteur est trop importante. Les panneaux photovoltaïques serviront donc surtout à compenser l'énergie nécessaire à l'éclairage ou au chauffage mais ne seront pas capables de compenser la puissance électrique partielle sur des fours ou la presse.

3) La place d'Industeel dans la production des lingots liée au projet Forge+

La question de la fabrication des lingots, essentielle pour le fonctionnement de Forge+, a fait l'objet de plusieurs interrogations lors de la concertation. Les participants se sont notamment questionnés sur le rôle d'Industeel et sa capacité à produire des lingots de grand tonnage.

Extraits d'avis/questions des participants :

« Est-ce qu'Industeel peut faire des lingots aussi gros ? »

« L'atelier de fabrication des lingots, est-ce que c'est nous qui allons produire les lingots ou est-ce que c'est toujours Industeel qui produit ? »

« Pourquoi, éventuellement, Industeel ne serait pas intéressé à un développement pour fournir des lingots de fort tonnage ? »

Réponses des maitres d'ouvrage pendant la concertation

En 3 ans, Framatome a déjà augmenté sa demande auprès d'Industeel en passant progressivement d'une trentaine de coulées à une soixantaine ; les perspectives d'approvisionnement auprès d'Industeel vont encore augmenter, notamment pour les besoins du projet Forge+.

Framatome travaille donc étroitement avec Industeel sur ses projections de besoins. En effet, 2/3 des lingots nécessaires à Forge+ proviendront d'Industeel. Le tiers restant sera fabriqué par Framatome, dans un atelier spécifique permettant de fabriquer les gros lingots qu'Industeel ne sait aujourd'hui pas produire.

Complément de réponse apporté par Cédric CHAUVY d'Industeel lors de l'atelier sur les retombées économiques

L'impossibilité pour Industeel de fabriquer des lingots n'est pas liée à un problème de volume ou de métallurgie, mais résulte plutôt de limitations en termes de capacité, notamment concernant le poids et les dimensions de ces lingots.

Pour qu'Industeel puisse produire de tels lingots, il serait nécessaire de construire une nouvelle aciérie au Creusot. Toutefois, une telle opération ne serait pas rentable pour Industeel car le nombre de lingots de grande taille à fabriquer resterait insuffisant pour justifier cet investissement.

4) Le fonctionnement de la nouvelle forge et l'impact sur la forge actuelle

L'avenir de la forge actuelle dans le contexte du projet Forge+ a suscité des questionnements lors de la concertation, tant du point de vue de la pérennité de son activité que de la répartition des ressources entre les deux forges.

Les participants se sont interrogés sur l'impact de la nouvelle forge sur les équipements et les sites existants, craignant notamment un possible désengagement ou une diminution d'activité pour la forge actuelle.

Extraits d'avis/questions des participants :

« Est-ce que cette nouvelle forge aura un impact, ou est-ce qu'il va y avoir un impact sur la forge actuelle ? Un impact d'activité, de marché, sur la forge actuelle ? »

« Est-ce que le projet ne va pas impacter la forge actuelle ? Site délaissé, répartition du budget... »

Réponses des maitres d'ouvrage pendant la concertation

La nouvelle forge s'inscrit en complémentarité de la forge actuelle, avec une optimisation globale des moyens de production. La forge actuelle et la nouvelle forge désignent donc une seule et même forge, produisant sur deux sites différents.

La stratégie retenue prévoit une utilisation coordonnée des deux sites, chaque outil étant mobilisé selon ses spécificités, afin d'assurer une montée en cadence et une continuité de l'activité sur l'ensemble du périmètre industriel.

La fabrication de certaines pièces sera ainsi réorientée vers la nouvelle forge qui sera plus performante.

5) Le tracé et les caractéristiques techniques du raccordement électrique

Plusieurs contributions ont été émises concernant la définition du tracé du raccordement électrique, mettant en avant un certain nombre de contraintes patrimoniales ou encore environnementales. Plusieurs participants ont alors préconisé différentes solutions pour le tracé : passage le long d'une ligne électrique existante, au niveau des emprises ferroviaires ou le long de voies de circulation.

D'autres s'interrogent sur les caractéristiques techniques du raccordement, notamment sa profondeur ou encore le type de câbles utilisés.

Un participant a estimé par ailleurs qu'un raccordement au poste 225 kV du Breuil serait plus pertinent que le raccordement au poste Henri Paul proposé par RTE.

Extraits d'avis/questions des participants :

« Pour le raccordement, il y aura des impacts sur le cimetière, sur les espèces d'oiseaux qui sont en nombre. Pour le château de Torcy, il y aura un impact certainement dans les restrictions des travaux, puisque ce dernier est en ABF⁶ ».

« Quelle est la profondeur envisagée de la ligne de raccordement RTE ? »

« Est-ce que ce sont des fils secs qui passent dans le tube de la ligne électrique ? »

« Associer le tracé RTE avec d'autres infrastructures liées aux mobilités douces », « Passer les câbles par la rivière », « Utiliser l'emprise de la voie ferrée », « Éviter les zones boisées et urbanisées », « Passer sous la ligne existante », « Suivre les lignes HT actuelles et éviter/contourner les zones humides », « Associer le tracé RTE avec d'autres infrastructures (voies vertes, voies bus...) et intégrer les itinéraires publics », « Prévoir un tracé RTE combiné avec une infrastructure de transport usine/gare TGV »

« Quid en cas de vestiges archéologiques entre Montchanin et Le Creusot ? »

« Ne serait-il pas possible d'optimiser ce raccordement en raccordant le site au poste 225 kV existant de Breuil qui a l'avantage d'être beaucoup plus proche ? Est-ce que cette solution a été étudiée par RTE ? », « Meilleure fiabilité du réseau 225 kV existant grâce au bouclage des lignes au niveau du poste de Breuil »

Réponses des maîtres d'ouvrage pendant la concertation

Concernant les contraintes liées au tracé du raccordement, RTE explique mener une analyse détaillée, prenant en compte la sécurité d'alimentation, la faisabilité technique, l'impact sur le

⁶ Architecte des Bâtiments de France

réseau existant et les coûts associés, ainsi que la présence de contraintes environnementales et patrimoniales. L'objectif est bel est bien de prévoir un tracé pour le raccordement qui s'insère au mieux dans l'environnement.

Sur les caractéristiques techniques, RTE rappelle que le raccordement sera enterré à une profondeur d'un mètre et demi et précise que le réseau est complètement sec. Le polyéthylène réticulé fait en effet office d'isolant électrique. Il n'y a donc pas d'huile imprégnée.

Concernant la possibilité d'un **raccordement au poste 225 kV du Breuil** plutôt qu'au poste Henri Paul, RTE a bien étudié cette alternative. Elle n'a néanmoins pas été retenue car elle génère des contraintes en termes de qualité d'électricité et de potentielle coupures d'alimentation de tous les industriels en cas d'aléa sur le réseau. De plus, cette solution rend toute maintenance à venir sur l'ouvrage principal extrêmement compliquée voire impossible sans effacement préalable de nos clients.

En outre, le coût de restructuration complète du réseau avec changement de la tension d'exploitation du réseau serait à imputer au demandeur du raccordement, ce qui de fait n'est pas l'optimum technico-économique pour le client Framatome. En outre, de tels travaux de restructuration affecteraient de façon substantielle les autres clients actuellement raccordés, avec des coupures de réseau et des exploitations d'ouvrages qui fragiliseraient leur alimentation.

Enfin, une telle conversion ne suppose pas uniquement une déconstruction du palier 150 kV à Henri Paul mais emporterait également une modification de la stratégie d'exploitation avec la création de nouvelles transformations 400 kV/225 kV et 225 kV/63 kV pour assurer l'alimentation du territoire. Les coûts inhérents à une telle restructuration de réseau ainsi que les délais de réalisation ne peuvent être pris en charge par notre client et ne sont par ailleurs pas prévus dans la trajectoire financière de RTE à court terme.

C) Les retombées économiques

1) Les retombées économiques en phase travaux

Les retombées socio-économiques attendues en phase travaux ont été évoquées à plusieurs reprises par les participants à la concertation. La volonté de recourir aux entreprises locales pour la réalisation du projet a été largement exprimée lors de la concertation. Ces contributions visent à s'assurer que les retombées économiques du projet en phase travaux puissent profiter au tissu d'entreprises local, et pas uniquement aux grands groupes nationaux ou internationaux.

Extraits d'avis/questions des participants :

« Les entreprises locales ont-elles été intégrées ? On craint que les marchés échappent aux entreprises locales. Est-ce qu'il y aura des clauses favorables aux entreprises locales ? »

« Comment peut-on afficher un appel d'offre international et parler d'économie locale ? »

« Beau projet mais faire participer les entreprises locales serait très important. »

« Quels sont les métiers et le nombre de création d'emplois dans la phase de construction ? »

Réponses des maîtres d'ouvrage pendant la concertation

Un des critères majeurs dans le choix des entreprises est davantage lié aux enjeux de technicité que de prix. C'est pour cela que dans certains cas, les grandes entreprises internationales sont sollicitées lors des marchés sur des projets de cette ampleur. Néanmoins, lorsque les compétences existent en France, elles sont souvent préférées.

Le processus d'achat de Framatome n'impose en aucun cas le recours aux entreprises étrangères ni aux entreprises les moins chères. L'objectif principal de Framatome est de trouver des entreprises en capacité de répondre à ses besoins. Cela nécessite parfois de recourir à des entreprises extérieures au territoire de Saône-et-Loire.

À ce jour, la moitié des entreprises intervenant sur les projets de Framatome au Creusot sont issues du territoire, témoignant d'une réelle volonté de faire bénéficier l'économie locale des opportunités offertes par le chantier.

A ce stade, l'appel d'offres pour le marché des travaux de construction n'est pas encore lancé. Une seule entreprise aura l'intégralité des lots de construction et s'organisera avec un maître d'œuvre qui fera appel à son tour à différentes entreprises pour répondre aux besoins du chantier dont l'électricité, la charpente ou encore le génie civil.

2) Les retombées économiques en phase d'exploitation

Les contributions ont mis en avant la création d'emplois ainsi que l'opportunité de repositionner Le Creusot comme un pôle d'excellence de la métallurgie.

Les investissements importants et le rayonnement international du projet sont également mentionnés comme des leviers majeurs pour le territoire et le secteur industriel dans son ensemble. Les attentes ont porté sur la nécessité d'une approche systémique afin que le projet bénéficie à l'ensemble de l'écosystème industriel local.

Les retombées fiscales pour la collectivité ont également été soulignées.

Globalement, ces aspects sont perçus comme des leviers essentiels pour renforcer l'attractivité et le dynamisme du territoire à long terme.

Extraits d'avis/questions des participants :

« Il y aura des retombées grâce à cette industrie : taxe foncière + taxe autre rapportée à la communauté + mairie + ville. »

« Le projet Forge+ contribue à renforcer et transmettre les savoir-faire métallurgiques du Creusot, un territoire historiquement marqué par la métallurgie. Malgré la désindustrialisation, cette région a su préserver et diversifier ses compétences industrielles, notamment dans le nucléaire et le ferroviaire. »

« Les retombées socio-économiques sont majeures tant pour la Communauté Urbaine Creusot Montceau (CUCM), que pour la France et l'Europe :
-création de 200 emplois directs et de nombreux emplois indirects et induits, dynamiques et transgénérationnels
- retour du Creusot comme pôle d'excellence de la métallurgie en Europe, investissements à hauteur de 579 millions d'euros, et rayonnement international. »

« Si le projet Forge+ permet d'accroître l'activité des fournisseurs locaux, il doit aussi favoriser l'implantation de nouvelles entreprises dans d'autres secteurs »

D) L'emploi et la formation

1) Les enjeux en matière de recrutement et de formation

Les questions relatives à l'emploi et aux métiers concernés, à la fois en phase de travaux et en phase d'exploitation, ainsi qu'à la formation ont occupé une place importante dans les échanges avec le public.

Les participants se sont interrogés sur la nature des emplois créés, leur niveau de qualification, ainsi que sur les partenariats entre le projet et le tissu de formations local.

Certaines contributions témoignent d'une urgence à travailler sur le recrutement et à anticiper au maximum la formation de certains travailleurs, notamment pour les métiers qualifiés comme les forgerons ou lien avec la technique de refusion des électrodes qui serait employée pour la fabrication des plus gros lingots.

Extraits d'avis/questions des participant :

« Est-ce que les emplois dont on a parlé sont quasi uniquement des emplois qualifiés ? »

« Le développement économique et le renouveau que Forge+ peut apporter à la ville, et plus largement au territoire, suppose le développement d'une offre de formations permettant aux jeunes de rester sur le territoire. »

« Il faut travailler sur les formations là où effectivement il y a des métiers en tension comme le métier de forgeron, de créer aussi des formations sur des métiers comme fondeur. »

« 2032, c'est demain. Et ça peut quand même générer une activité à date à faire tout de suite. Les recrutements ou tout du moins les perspectives de typologies de métiers sont à travailler tout de suite »

« Le personnel actuel aura-t-il des promotions s'il postule ? Le personnel actuel sera-t-il formé pour le nouveau site ? »

« La formation d'un forgeron prend 7 ans »

« Manque de compétences locales sur la « refusion », comment les acquérir ? »

« À l'avenir, plus de partenariat entre le BAC PRO TIIN (techniques d'intervention sur installation nucléaire) et Framatome. Plus de facilité à aller en stage »

Réponses des maîtres d'ouvrage pendant la concertation

Le projet Forge+ représente une création de 190 à 240 emplois directs, et 600 emplois directs et induits.

Forge+ fera appel à une diversité de métiers plus ou moins qualifiés : forgerons, presseurs, usineurs, pontiers/traceurs, électromécaniciens, etc., mais également des métiers d'agents de sécurité ou de nettoyage.

Une importance toute particulière sera accordée au développement des compétences sur le territoire, en particulier dans les métiers en tension comme ceux de forgeron ou d'usineur, ainsi que les partenariats engagés avec les établissements scolaires pour anticiper les besoins.

En effet, afin d'être prêt d'ici 2032 et chercher des solutions aux problématiques de formation, des échanges réguliers avec les différentes formations du territoire sont prévus : le lycée Léon Blum du Creusot, l'IUT du Creusot et l'ENSA de Cluny.

Des actions de formation des travailleurs de Framatome au Creusot seront déployées pour répondre également aux besoins de Forge+.

2) Les risques de concurrence en matière de recrutement entre les entreprises du territoire

Un certain nombre de contributions ont témoigné de vives préoccupations concernant la concurrence accrue sur le marché local de l'emploi industriel, en particulier pour les métiers déjà en tension comme c'est le cas pour les usineurs. Certains ont fait part de leur crainte d'un risque de « fuite de compétences » vers le projet Forge+, ce qui constitueraient une menace pour l'équilibre et le développement des autres entreprises du bassin, notamment les PME et sous-traitants.

Extraits d'avis/questions des participants :

« Il va y avoir de la concurrence intense avec les autres entreprises du bassin ; les entreprises risquent d'être dépouillées de leurs équipes »

« On partage tous la même inquiétude. On a du mal à embaucher des soudeurs, des usineurs et on voit que c'est deux métiers qui sont en tension dont vous allez avoir beaucoup besoin. Qu'est-ce qui va nous rester ? »

« Est-ce qu'il est envisagé une contribution financière si l'entreprise forme du personnel qui part ensuite à Framatome ? »

« Dans un contexte où les compétences actuellement disponibles sur le territoire ne sont pas suffisantes pour couvrir l'ensemble des besoins que génère un tel projet, le risque de « fuite de compétences » des entreprises locales (PME, sous-traitants) vers Forge+ est donc fort »

« Je rappelle juste que tout le monde recrute, tout le monde essaye de trouver des salariés, aujourd'hui j'estime qu'on ne crée pas d'emplois, on fait juste du Tetris à l'intérieur des bassins »

Réponses des maitres d'ouvrage pendant la concertation

Afin d'anticiper les besoins, développer des dispositifs adaptés et garantir un partage équitable des ressources humaines sur le territoire, une coordination renforcée entre les différents acteurs économiques est nécessaire.

En effet, si Framatome doit définir clairement ses besoins et utiliser tous les dispositifs existants en les faisant se coordonner entre eux, les autres entreprises doivent également définir leurs besoins.

Framatome et les PME étant interdépendants, le juste équilibre est nécessaire. L'objectif est de permettre aux PME de se développer et de leur donner une visibilité pour accompagner Framatome.

Par ailleurs, des actions innovantes et des chartes sont déjà mises en place pour tenter de concilier le développement de Forge+ avec la pérennité du tissu industriel local.

Complément de réponse apporté par Isabelle LAUGERETTE, de l'UIMM lors de l'atelier sur l'emploi et la formation

Les tensions observées dans le département de Saône-et-Loire, parfois même encore aujourd'hui, ont obligé l'UIMM à trouver des solutions innovantes pour tenter de concilier le développement de grands projets comme Forge+ avec la pérennité du tissu industriel local.

Une charte a alors été mise en place, bien que le marché du travail reste libre et que tout collaborateur dispose du droit de quitter son entreprise s'il le souhaite. Framatome envisage ainsi plusieurs actions, notamment d'aller sur d'autres territoires et vers des entreprises qui ont des plans de départ volontaires ou des licenciements.

Framatome prévoit aussi de recruter des personnes en recherche d'emploi, en reconversion ou en réinsertion.

3) L'emploi local et l'inclusion au sein du projet Forge+

Différentes contributions interrogent les mesures qui pourraient être prises par Framatome pour faciliter l'emploi local, notamment pour les jeunes des quartiers voisins (en particulier le Quartier du Tennis), ainsi que la place accordée aux femmes, aux jeunes non diplômés et aux personnes en situation de handicap.

Extraits d'avis/questions des participants :

« Ces 200 emplois, est-ce qu'ils seront prioritaires par rapport au Tennis, aux jeunes qui habitent au Tennis ? Et les femmes ? »

« Est-ce que les jeunes sans diplômes auront une chance de participer au projet ? »

« Quel sera le niveau de parité ? »

« On a évoqué l'idée de l'inclusion, inclure toutes les personnes à tous les niveaux, hommes, femmes, personnes handicapées, tout genre. »

« Quelle est la place du handicap dans les métiers de production ? »

« Quelle motivation de la part de Framatome d'inclure des personnes éloignées de l'emploi ? »

Réponses des maitres d'ouvrage pendant la concertation

Framatome réaffirme sa volonté de favoriser la diversité et l'accessibilité, tant par la promotion de l'emploi local que par l'intégration du handicap et la féminisation des métiers industriels.

En effet, Framatome entend favoriser les conditions de travail avec des équipements plus ergonomiques permettant davantage d'accessibilité et de postes à ouvrir.

Par ailleurs, le handicap est pris en compte dans l'ensemble des activités du site. La reconversion, le handicap et la féminisation de certains métiers font donc partie intégrante du plan d'action de Framatome.

En revanche, à ce stade, Framatome n'identifie pas d'actions spécifiques à destination d'un quartier précis mais les possibilités restent ouvertes pour intégrer les meilleurs talents.

4) Les conditions de travail

Des participants, notamment des salariés actuels de Framatome, ont fait part de leurs interrogations concernant les conditions de travail actuelles et futures : prise en compte de la pénibilité du travail, adaptation du temps de travail, service médical intégré pour les employés.

Extraits d'avis/questions des participants :

« Qu'on prenne en compte l'aspect humain, prévoir du temps et des effectifs pour le schéma de production. Il faut de la rentabilité à long terme mais mettre l'humain au centre du projet »

« Les forgerons ont-ils des pauses s'ils ont trop chaud ? Qu'elles sont leurs conditions de travail ? Sont-ils bien payés pour faire ce métier ? »

« C'est aussi d'avoir des droits nouveaux, la semaine de 4 jours, les 32 heures choses comme ça qui permettent effectivement des droits sociaux »

« Est-ce qu'il y aura une unité de médecine du travail locale sur place qui pourrait ainsi être partagée avec le Centre Technique voisin ? »

Réponses des maitres d'ouvrage pendant la concertation

La sûreté-sécurité est une des 5 grandes valeurs de Framatome. Notre ambition en matière de sécurité au travail est le zéro accident ; la préservation de la santé de nos salariés et celles de nos sous-traitants est une priorité absolue. Le nouvel atelier de forge s'inscrit pleinement dans le dispositif actuel. Framatome a engagé, en 2025, la construction d'une nouvelle infirmerie (sur le

site de la forge actuelle). Cette dernière sera donc utilisée également pour le site de Forge+.

5) La question de l'attractivité des métiers industriels

Certains participants ont estimé que les métiers industriels manquaient d'attractivité et que des efforts devaient être engagés pour promouvoir et valoriser davantage cette filière. D'autres estiment que le dimensionnement de Forge+ et sa contribution pour répondre aux enjeux de transition énergétique seraient un atout pour attirer de nouveaux employés.

Plusieurs participants ont néanmoins invité Framatome à communiquer davantage à l'externe et notamment auprès du jeune public.

Extraits d'avis/questions des participants :

« Certains ont exprimé une forme de désenchantement en raison de l'image d'un secteur perçu comme dur, salissant, ou éloigné des aspirations des jeunes »

« L'idée que l'industrie puisse offrir des métiers innovants et porteurs de sens a trouvé un écho, surtout lorsqu'il est question de haute technologie ou de transition énergétique »

« Aller dans les collèges et lycées pour sensibiliser à ces métiers »

« Organiser des voyages d'études pour les écoles, visites industrielles d'ingénieurs », « Est-ce qu'il ne serait pas intéressant de faire des journées portes ouvertes, techniques, pour les jeunes qui habitent ici ou les personnes qui sont actuellement sans emploi ? »

Réponses des maîtres d'ouvrage pendant la concertation

Framatome envisage d'organiser des journées portes ouvertes, et travaille sur les dispositifs de carrières évolutives et de prise de responsabilités.

E) L'insertion du projet dans l'environnement urbain

1) Les impacts en matière de bruit, vibration, de qualité de l'air et de santé publique

Une grande partie des expressions relevées dans le cadre de la concertation évoquaient les enjeux de voisinage entre Forge+ et les habitations les plus proches, notamment celles du Quartier du Tennis.

La première préoccupation des participants concernait les potentiels impacts de la forge en matière de bruit et de vibration, mais aussi sur la qualité de l'air.

D'autres se questionnent sur l'effet « d'îlot de chaleur » qui pourrait être généré par les bâtiments et infrastructures de Forge+, en comparaison avec la situation actuelle où le site Feu de Verse est un foncier végétalisé.

Par ailleurs, plusieurs participants ont recommandé la mise en place d'un comité de suivi, associant un institut indépendant et les habitants, notamment pour contrôler les nuisances comme le bruit.

Enfin, la question du potentiel impact sur la santé des champs électromagnétiques en lien avec le raccordement électrique a également été soulevée.

Extraits d'avis/questions des participant :

« *Qu'est-ce qui est prévu pour limiter tout ce qui est fumées, bruits, vibrations, et ainsi de suite ?* »

« *Quel est le niveau de bruit que générera la nouvelle forge par rapport à l'activité industrielle actuelle et la différence sera-t-elle significative ?* »

« *Jusqu'où vont les pics sonores ? Jusqu'à quelle distance peut-on les entendre ?* »

« *Comment seront récupérées les fumées de la nouvelle forge ?* »

« *Étudier la possibilité d'un mur acoustique en raison de la proximité avec les zones d'habitations* »

« *Est-ce que vous avez envisagé les hypothèses d'îlots de chaleur et de chaleur fatale, puisqu'on est quand même en centre-ville ?* »

« *On suggère la création de comité de suivi après installation : contrôle des bruits etc. avec un institut indépendant et les habitants.* »

« *Quel impact sur la santé des habitants des environs* »

« *Une question aussi sur le champ électromagnétique, quel impact a-t-il sur la santé ?* »

Réponses des maîtres d'ouvrage pendant la concertation

Framatome rappelle qu'en cas de poursuite du projet à l'issue de la concertation, des études détaillées seront menées pour identifier les mesures permettant de réduire autant que possible les nuisances de Forge+ sur les quartiers d'habitation situées à proximité, notamment le quartier du tennis.

Au stade de la concertation, plusieurs mesures sont déjà identifiées par Framatome pour limiter les nuisances sonores et vibratoires (ouverture des ateliers à l'opposé des habitations, positionnement de la forge à l'Est du foncier choisi, etc.).

Framatome va également déposer un dossier d'autorisation pour exploiter son usine. Dans le cadre de ce dossier, Framatome travaille étroitement avec la DREAL afin de limiter ses émissions atmosphériques, mesurer l'état de l'air avant l'arrivée de la nouvelle forge et définir quel serait l'impact de la future exploitation. Framatome devra ensuite justifier l'écart entre l'état initial et la situation anticipée.

Concernant les impacts des champs électromagnétiques (CEM) sur la santé, RTE indique l'ouvrage sera conforme à la réglementation (Article 12bis de l'arrêté du 17 mai 2001 précisant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique) qui fixe

le seuil admissible du champ magnétique à 100 µT. Une ligne souterraine n'émet aucun champ électrique dans son environnement. Les études permettant de définir le seuil atteint au droit et aux abords du futur ouvrage n'ont pas encore été menées, néanmoins, à ce stade, RTE peut indiquer que dans les conditions les plus défavorables, les CEM seront très inférieurs aux limites réglementaires et décroîtront très rapidement à mesure que l'on s'éloigne de l'ouvrage. Des informations sur les CEM sont disponibles sur <https://www.clefdeschamps.info/>. En fonction de certains critères, un plan de contrôle et de surveillance des champs électromagnétiques, approuvé par le préfet, et incluant des mesures réalisées in situ, peut être mis en place. Après plus de 40 ans de recherches menées par différents organismes nationaux et internationaux, aucun lien direct de causalité entre une exposition aux CEM de très basse fréquence et de basse intensité et des effets sur le vivant n'a été mis en évidence. Les impacts indirects, c'est-à-dire la création de courants induits dans les masses métalliques, sont parfaitement maîtrisables par des mesures techniques adaptées, dans les très rares cas où ils sont susceptibles de se produire.

2) Les impacts sur la circulation

Les questions liées aux accès et à la circulation autour du site ont également occupé une place importante dans les préoccupations exprimées lors de la concertation.

Les participants ont manifesté un intérêt particulier pour la circulation et les conditions d'accès des poids lourds et convois exceptionnels, l'impact de l'activité liée à Forge+ sur les axes existants tels que l'avenue de la Paix et la rue des Acacias. La sécurité et la fluidité des déplacements aux abords du site sont des points d'attention régulièrement évoqués par les participants à la concertation.

La fermeture de l'avenue Gaston Bachelard a aussi suscité des craintes de la part de certains participants qui soulignent son utilité pour relier le quartier du tennis et les commerces de la rue de Pologne.

Extraits d'avis/questions des participant :

« *La gestion aussi des convois exceptionnels qui vont être générés par l'activité de ce site, donc les problématiques de circulation* »

« *L'avenue Bachelard avait été créée pour faciliter la circulation des poids lourds et des convois exceptionnels, pourront-ils tous emprunter le giratoire Magenta ?* »

« *La privatisation de l'avenue Gaston Bachelard qui est vécue comme un véritable problème nécessitant un aménagement pour préserver la connexion entre le Quartier du Tennis et la zone de commerces rue de Pologne (Intermarché, Action, etc.)* »

« *Actuellement, le site de Creusot Vêtements est une décharge avec deux accès : un côté Industrie, un côté rue des Acacias. Est-ce qu'il est prévu que côté rue des Acacias, les voitures sortent ? Si oui, comment s'intégrer dans les maisons individuelles ?* »

« *Quel impact le projet aura-t-il sur la circulation de l'avenue de la Paix ?* »

« *Aucun accès ne doit passer par la rue des Acacias qui est déjà surchargée et dangereuse.* »

« Quelles sont les conséquences de la privatisation de l’Avenue Gaston Bachelard sur le plan de circulation ? »

Réponses des maîtres d’ouvrage pendant la concertation

Des réflexions approfondies ont été menées avec la CUCM afin de limiter l’impact sur la circulation existante, privilégier des accès adaptés aux différentes catégories d’usagers et renforcer la sécurité des déplacements piétons et cyclistes.

Pour des raisons d’urbanisme, de sécurité et de flux, le bâtiment ne doit toutefois pas être trop proche de la route. Les équipes de la voirie de la CUCM ont donc décidé d’intégrer l’avenue Bachelard au site de Framatome.

Les camions circuleront sur l’avenue de la Paix une fois que Framatome aura racheté la rue Gaston Bachelard. La date projetée d’acquisition à ce stade est l’année 2027, juste avant le démarrage des travaux.

Par ailleurs, l’accès au site de Creusot Vêtements est envisagé du côté du rond-point au croisement de la rue Baptiste Marcel et de l’Avenue de la Paix afin de préserver la rue des Acacias.

L’idée avancée par Framatome serait également de créer des cheminements piétons et vélos autour du rond-point pour que les habitants et les salariés puissent circuler de façon sécurisée.

Toutefois, la configuration définitive du site n’est pas encore actée.

Des études pour optimiser les flux de circulation et limiter les nuisances pour les habitants et usagers de la route seront donc menées sous le leadership de la CUCM (configuration des accès au site, parking dédié aux employés de la forge pour éviter le stationnement sauvage dans le quartier du tennis, etc.).

2) L’insertion paysagère et architecturale du projet

Bien que Le Creusot soit une ville historiquement industrielle, l’architecture du futur bâtiment de production a suscité quelques attentes et propositions. Ces dernières visaient notamment à s’interroger sur la couleur et l’esthétique des bâtiments de Forge+.

De nombreuses suggestions concernaient également l’insertion paysagère du projet. Elles visaient notamment à préserver l’alignement des arbres le long de l’avenue de la Paix ou à créer des écrans végétalisés pour masquer le plus possible les nouvelles installations et bâtiments liés au projet Forge+.

Extraits d’avis/questions des participants :

« On a souligné le caractère du centre technique actuel avec son acier corten qui fait partie des éléments réussis. En contrepoint, le bâtiment plus récent - l’extension de la halle - nous paraît lui d’une pauvreté architecturale plus manifeste. On a deux exemples de ce qu’il faudrait plutôt faire et de ce qu’il ne faudrait plutôt pas faire. »

« Comment seront gérés les choix architecturaux pour faire mieux que l'intégration paysagère du bâtiment du Centre technique, construit récemment ? Quels seront les choix esthétiques concernant les bâtiments, les couleurs, etc. ?»

« Comment ne pas enlaidir la ville et notamment le Quartier du Tennis ? Du fait de la grandeur du bâtiment, du fait des 30 m à 40 m de hauteur par rapport à tous les habitants qui se trouvent autour. »

« L'entrée de ville est à traiter en priorité. Ce bâtiment sera la porte de la ville : attention à l'effet muraille. »

« On est au Creusot assez fiers du patrimoine industriel et de certains bâtiments qui sont beaux. Pourquoi pas s'inspirer justement de ces bâtiments patrimoniaux pour faire travailler des architectes sur une esthétique industrielle. »

« Attention à l'esthétique des bâtiments et au choix des arbres pour masquer. »

« Nous souhaitons que le site soit végétalisé pour éviter le vis-à-vis. », « Laissez les arbres le long de la route pour que les habitants ne voient pas l'usine »

« Toit terrasse + végétalisation du site pour atténuer l'impact visuel des bâtiments industriels. »

Réponses des maîtres d'ouvrage pendant la concertation

L'appel d'offres que Framatome lancera dès fin 2025 spécifie que l'insertion du projet dans la ville est un attendu fort. Framatome attend donc des propositions d'architectes concernant les façades et les toits, afin que les bâtiments et infrastructures soient le mieux intégrés possible. Framatome souhaiterait conserver la ceinture d'arbres le long de l'avenue de la Paix mais attend toutefois de savoir si cela est faisable, notamment pour empêcher des intrusions sur le site.

Framatome souhaite revenir vers le public une fois le cahier des charges des entreprises abouti afin de vérifier collectivement que rien n'a été oublié concernant l'intégration architecturale et paysagère de Forge+.

3) Les enjeux spécifiques à la phase de travaux

La gestion de la période de travaux est une source d'interrogations importante pour les riverains et les usagers des infrastructures alentours. Les préoccupations portent notamment sur les nuisances potentielles liées au chantier : circulation des engins de chantier et camions, horaires de travaux, bruit, impact sanitaire lors des opérations de gestion des terres polluées.

Des interrogations concernant les impacts spécifiques au raccordement électrique ont également été soulevées par les participants. Il était notamment question de l'impact des travaux de raccordement électrique sur le réseau ferré et plus généralement sur les voies de circulation.

Extraits d'avis/questions des participants :

« Comment sera gérée la période des travaux ? La circulation, le bruit... ? »

« Limiter au maximum les nuisances sonores, pendant la phase d'exploitation mais également pendant les travaux, principalement la nuit »

« La mise en place de systèmes de protections acoustiques performantes, notamment pendant le chantier »

« Les impacts du remaniement de ces sols, notamment pendant la phase travaux pour les habitants du Quartier du Tennis et les autres riverains du site »

« Des convois exceptionnels vont être générés par l'activité de ce site, des problématiques de circulation sur une durée de chantier prévu de durer presque 5 ans. »

« Des problèmes de circulation seront-ils générés par les travaux de RTE ? »

« Quel est l'impact des travaux d'enfouissement de la ligne pour les usagers ? Comment maintenir le service des trains ? »

Réponses des maîtres d'ouvrage pendant la concertation

Framatome fera appel aux meilleurs constructeurs pour la réalisation des travaux. Des exigences leur seront spécifiées au cahier des charges (bruit, pollution, poussières, circulation, horaires de chantier, etc.).

RTE met en avant la mise en place de mesures strictes dans le cahier des charges des entreprises de travaux afin de limiter les désagréments, ainsi que des techniques maîtrisées et contrôlées pour assurer la sécurité et la continuité des déplacements et notamment du service ferroviaire pendant les opérations, afin de minimiser les impacts pour les usagers.

Concernant l'impact des travaux d'enfouissement, le croisement d'une ligne souterraine avec une voie ferrée se fait en sous-œuvre, le plus souvent selon la technique du forage dirigé.

Un dossier technique produit par RTE est soumis à SNCF Réseau qui quantifiera les impacts potentiels en phase travaux et prescrira les exigences à respecter par RTE.

Sous toutes réserves de ces prescriptions, le plus souvent il n'y a aucun impact sur l'usager des trains. Dans de rares cas, pendant la période de travaux limitée à quelques jours pour la réalisation du sous-œuvre, la SNCF peut limiter la vitesse de ses trains.

Aucune interaction n'existe entre les voies de chemin de fer et la liaison électrique souterraine. Les risques d'accidents techniques se limiteraient à la phase travaux, pendant la réalisation du forage. Ils sont maîtrisés par l'installation de capteurs de planéité de la voie de chemin de fer. Ces capteurs vérifient que les rails ne bougent pas pendant l'opération et alertent en temps réel en cas de détection d'un défaut.

F) L'insertion du projet dans l'environnement naturel

1) Les impacts sur la ressource en eau

Les sujets en lien avec la ressource en eau, tant en termes de consommation que de traitement et de gestion des eaux pluviales, ont suscité diverses interrogations lors de la concertation. En effet, certaines contributions rappellent l'importance des enjeux de raréfaction de la ressource en eau dans le contexte de réchauffement climatique.

Les participants ont ainsi exprimé des préoccupations quant à la provenance et à la quantité d'eau nécessaire à l'activité de Forge+. Plusieurs contributions ont à ce titre souligné l'importance d'optimiser les consommations d'eau.

Des questions ont également été posées concernant les solutions envisagées pour la récupération et le traitement des eaux de pluie et des effluents, étant donnée l'artificialisation prévue du site Feu de Verse.

Extraits d'avis/questions des participants :

« Dans un contexte de réchauffement climatique, les tensions sur la ressource en eau sont appelées à s'intensifier »

« À moyen et long terme, la rareté de l'eau pourrait engendrer des arbitrages difficiles entre les différents usages : besoins industriels, agriculture, alimentation en eau potable, ou encore sécurité incendie »

« Est-ce que l'eau de pluie est récupérée ? On a repéré sur vos plaquettes une bâche à eau qui se situe au sud de la zone que vous allez construire. À quoi sert-elle ? »

« Quid de la provenance de l'eau qui sera utilisée sur le site, de l'importance de la consommation en eau et du traitement des effluents éventuels et même du traitement des eaux de pluie sur un sol qui aura été artificialisé ? »

« La consommation en eau a été abordée. Son usage en circuit fermé a été évoqué. Les pertes ont-elles été évaluées ? Cette question est importante dans un bassin fragile dans son approvisionnement et qui n'est alimenté que par des eaux de surface avec une rivière, la Bourbince, soumise à des étages sévères. »

Réponses des maîtres d'ouvrage pendant la concertation

Framatome travaille à une optimisation de la consommation d'eau grâce à des systèmes de boucle fermée afin de limiter l'impact sur les ressources locales, en particulier pour la bâche de trempe qui sert à refroidir les pièces forgées après traitement thermique, et ceci afin de renforcer leurs propriétés mécaniques en surface.

Par ailleurs, les eaux rejetées par une activité industrielle similaire à Forge+ sont exemptes de produits chimiques. Néanmoins, tout rejet de l'usine sera contrôlé.

Concernant la gestion des eaux pluviales, il existe deux solutions : faire de la rétention d'eaux pluviales avec des bassins, ou faire de l'infiltration dans le sol. Aujourd'hui, Framatome ne sait pas quelle solution sera privilégiée.

2) La préservation de la biodiversité et les mesures de compensation sur le site du projet Forge+

Le devenir des écosystèmes présents sur site et les mesures en faveur de la préservation de la faune et de la flore ont été abordés à de multiples reprises par les participants. Plusieurs contributions ont marqué une volonté de garder le plus de végétation possible sur le site du projet ainsi que le long de l'avenue de la Paix pour ne pas nuire aux corridors écologiques présents sur le territoire.

Le sujet des mesures de compensation, de la localisation des zones de compensation et de leur efficacité a aussi été abordé plusieurs fois. Une contribution suggère à Framatome de mener un projet qui soit un modèle en matière de préservation des écosystèmes, au-delà du simple respect de la réglementation.

Certaines contributions ont souligné que la compensation ne saurait compenser toutes les pertes de biodiversité subies et pourrait même se montrer inefficace.

Extraits d'avis/questions des participants :

« *L'environnement du site Feu de Verse, les arbres, est-ce qu'on va tout raser ou garder un petit peu de verdure ?* »

« *Comment faire en sorte de préserver un couloir écologique pour les espèces qui utilisent ce terrain ?* »

« *On s'accorde sur le besoin de conserver ou de replanter un maximum d'arbres pour maintenir une barrière végétale* »

« *Impact de la pollution lumineuse sur les insectes et les chauves-souris* »

« *Quelles sont les obligations en matière de compensation environnementale ? Est-ce que ces zones de compensation seront proches du site du projet ?* »

« *La diversité biologique, même si elle est peu marquée sur ce site en espèces remarquables, sera impactée. On ne peut se limiter à sa compensation à distance (qui est à préciser)* »

« *Comment vous allez faire pour récupérer les animaux ? Parce qu'aussitôt qu'il y aura le moindre bruit ils vont se sauver* »

« *Il ne faut pas que le projet sacrifie la faune. Il faut que le projet soit modèle et réussisse à aller au-delà de la compensation : faire une forêt urbaine par exemple* »

« *Si j'ai bien compris, il y a une obligation de compensation mais il n'y a pas d'obligation de résultat. Ce qui voudrait dire, on compense, et si l'écosystème ne se forme pas, tant pis pour eux, c'est ça ?* »

« *Comment assurez-vous le maintien des corridors écologiques ou compenser leur absence ?* », « *Nous aimerais qu'une attention particulière soit portée à la biodiversité du site, dont un projet de compensation ne peut combler les pertes.* »

Réponses des maîtres d'ouvrage pendant la concertation

Framatome étudie la possibilité de préserver des espaces verts et végétalisés sur le site de Feu de Verse, ainsi qu'un corridor écologique. Cette démarche se heurte à plusieurs contraintes, notamment l'occupation dense du plan de masse par les installations et des impératifs de sécurité difficilement compatibles avec la présence d'arbres ou de zones végétales en bordure. Parmi les solutions envisagées, la création de haies et de nichoirs – déjà en place sur le site du Creusot – pourrait être étendue à Forge+. De plus, le cahier des charges rédigé pour les travaux demandera explicitement des propositions pour limiter la pollution lumineuse, atmosphérique et sonore.

S'agissant des espèces animales, notamment les crapauds, des opérations de relocalisation pourront être organisées sous la supervision d'écologues. Framatome s'engage également à mettre en œuvre des plans de compensation environnementale, assurant leur suivi pendant 20 ans en collaboration avec la DREAL, afin de garantir la conformité réglementaire des mesures adoptées.

Concernant les mesures de compensation, Framatome souhaite privilégier leur mise en œuvre sur le site Forge+, notamment au moyen de merlons qui permettront de réutiliser directement les terres excavées. Une bande de 10 mètres en périphérie du site pourrait être conservée afin de maintenir des corridors écologiques et des mares.

Pour assurer le suivi des zones de compensation pendant 20 ans, Framatome devra acquérir les terrains appropriés ou établir une convention avec leur propriétaire. Un reporting annuel auprès de la DREAL permettra de justifier le bon déroulement et la pérennité des mesures. Toutes ces démarches sont contrôlées par la DREAL, service de l'État chargé de vérifier le respect de la réglementation, Framatome pouvant également mener des contrôles internes si nécessaire.

En raison des contraintes topographiques du terrain du Feu de Verse – avec plus de 10 mètres de dénivelé entre le nord et le sud – la création d'une plateforme unique imposera l'abattage de certains arbres. Cependant, une compensation réglementaire sera assurée via des replantations afin de compenser ces pertes.

3) Les déchets liés à l'activité de Forge+

Les contributions en lien avec la production de déchets portaient essentiellement sur les déchets nucléaires et la gestion des combustibles des EPR qui seraient construits grâce à Forge+.

La gestion des déchets propres à l'activité directe de Forge+ n'a pas amené de contribution particulière.

Extraits d'avis/questions des participants :

« Le principal argument contre le nucléaire, c'est l'émanation des déchets, qui sont très dangereux pour la faune et la flore. »

« Le problème des déchets radioactifs n'est pas résolu. Il est hors de question de les enterrer à Bure ou ailleurs et de laisser nos poubelles à nos enfants et descendants. »

Réponse des maîtres d'ouvrage pendant la concertation

Framatome rappelle que l'activité de Forge+ ne générera aucun déchet radioactif.

Réponse apportée par Valérie FAUDON de la Société française de l'énergie nucléaire (SFEN) durant la réunion d'ouverture

Les combustibles usés retirés des réacteurs nucléaires sont traités à l'usine de la Hague. Dix pour cent de l'électricité produite en France l'est avec des matières recyclées. L'objectif est d'augmenter cette part dans les combustibles pour réacteurs nucléaires.

Les déchets non valorisables les plus dangereux sont entreposés à la Hague, sans contact avec la biosphère. Le projet Cigéo (centre industriel de stockage géologique) prévoit leur stockage en couche géologique profonde en Meuse et Haute-Marne.

4) La gestion des terres polluées du foncier « Feu de Verse »

La gestion de la pollution des sols sur le site du projet a suscité plusieurs interrogations lors de la concertation. Plusieurs contributions ont interrogé l'impact potentiel de ces terres polluées sur les salariés et les riverains, les modalités de confinement, d'évacuation ou de réutilisation de ces terres et la possibilité de limiter les travaux sur les sols pollués.

Certains participants ont dit regretter ne pas avoir suffisamment d'éléments partagés par Framatome sur le sujet de la gestion des terres polluées.

Extraits d'avis/questions des participants :

« Quel est l'impact des sols pollués sur les salariés et riverains ? »

« Un autre point non évoqué nous préoccupe : le traitement des sols constitués de rejets des activités industrielles passées. Peut-on construire sans les remuer ? Une partie sera-t-elle évacuée ? »

« Que deviennent les terres polluées des sols ? Quelles sont les précautions envisagées ? »

« Sans connaître la composition et le volume de ces sols, il est impossible de dire quelles seront les précautions à prendre sur le chantier ni si le confinement sur place sera une solution et comment le réaliser, ni ce qu'il sera possible de faire des matériaux extraits »

Réponses des maîtres d'ouvrage pendant la concertation

Framatome prépare une étude pour évaluer la situation actuelle du site (interprétation de l'état des milieux - IEM) qui servira ensuite à évaluer la situation future (évaluation risque sanitaire - ERS).

Des investigations géotechniques plus précises seront réalisées pour vérifier la qualité des sols et anticiper des poches de pollution ; le cas échéant, des mesures seront définies en fonction du résultat des investigations.

L'ensemble de ces sujets sera traité dans le dossier d'autorisation d'exploiter qui sera remis à la DREAL, et dont l'obtention est indispensable pour pouvoir commencer les travaux. Par ailleurs, le site étant un fongier en pente, des terres devront être déplacées. L'objectif de Framatome est de garder ces terres sur le site afin d'éviter autant que possible leur transport.

5) Les impacts environnementaux spécifiques au raccordement électrique

Les participants à la concertation ont soulevé diverses interrogations concernant les impacts du projet de raccordement électrique, en particulier sur la santé humaine, la biodiversité, le réseau hydrographique et les possibilités de plantation d'arbres le long du tracé.

Extraits d'avis/questions des participants :

« Une question aussi sur le champ électromagnétique, c'est quel impact a-t-il sur la santé ? Et quel est l'impact de ce projet de raccordement sur la biodiversité ? »

« Éviter les techniques entraînant un soulèvement des sédiments »

« Nous avons le souci des arbres qu'on ne pourra plus planter sur les 10 km de raccordement. »

« On s'est posé la question de quelle incidence peut avoir une ligne enterrée à un mètre de profondeur ? Est-ce qu'il y a des nuisances en surface parce qu'en fait, un mètre ce n'est pas bien haut. »

Réponses des maîtres d'ouvrage pendant la concertation

Concernant l'impact des champs électromagnétiques (CEM), l'ouvrage sera conforme à la réglementation qui définit le seuil admissible du champ magnétique à 100 µT. (Article 12bis de l'arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique.)

Les études permettant de définir le seuil atteint au droit et aux abords du futur ouvrage n'ont pas encore été menées. Néanmoins, à ce stade, RTE peut indiquer que dans les conditions les plus défavorables, les CEM seront très inférieurs aux limites réglementaires et décroîtront très rapidement à mesure que l'on s'éloigne de l'ouvrage.

Des informations sur les CEM sont disponibles sur <https://www.clefdeschamps.info/>.

En fonction de certains critères, un plan de contrôle et de surveillance des champs électromagnétiques, approuvé par le préfet, et incluant des mesures réalisées in situ, peut être mis en place.

Il est à noter qu'après plus de 40 ans de recherches menées par différents organismes nationaux et internationaux, aucun lien direct de causalité entre une exposition aux CEM de très basse fréquence et de basse intensité et des effets sur le vivant n'a été mis en évidence.

Les impacts indirects, c'est-à-dire la création de courants induits dans les masses métalliques sont parfaitement maîtrisables par des mesures techniques adaptées, dans les très rares cas où ils sont susceptibles de se produire.

Par ailleurs, une ligne souterraine n'émet aucun champ électrique dans son environnement.

Concernant l'abattage des arbres, le tracé de la liaison souterraine s'attachera à éviter autant que possible les zones boisées dans le but de ne pas couper d'arbres. Cet élément est pris en compte dans la définition du fuseau de moindre impact.

Hormis la servitude interdisant les constructions et les plantations d'arbres de hautes tiges dans une bande de 5m, il n'y a pas d'incidences notables d'une liaison souterraine sur l'environnement.

6) La consommation énergétique du projet et son bilan carbone

La question du bilan carbone du projet — incluant aussi bien la construction et l'exploitation de la future forge que l'impact global associé aux réacteurs EPR, en comparaison avec les énergies renouvelables — a été un sujet soulevé à plusieurs reprises lors des échanges.

Les participants ont insisté sur la nécessité d'obtenir des données chiffrées basées sur les valeurs réelles et non sur des statistiques moyennes, ainsi qu'une analyse détaillée des émissions de gaz à effet de serre tout au long de la vie du projet.

Extraits d'avis/questions des participants :

« Quel sera le bilan carbone global du projet, comprenant la construction et l'exploitation, mais également celui des réacteurs EPR en comparaison avec les énergies renouvelables ? »

« Ma question c'est le bilan carbone, à la fois de la construction de cette forge et plus et aussi. si vous l'avez déjà prévu, quel est le bilan carbone de son exploitation ? »

« Il est nécessaire de conduire une analyse d'impact en matière de gaz à effet de serre de tous ces projets, non pas avec des valeurs moyennes, mais avec des valeurs réelles, années par années. »

« Le GIEC⁷ préconise une réduction immédiate et radicale des gaz à effet de serre et non dans 15 à 20 ans. Pourtant le chantier de cet atelier puis ses productions vont être une source importante de gaz à effet de serre durant les prochaines années »

« Si la cuve sera bien estampillée 'made in France', sa chaîne de production repose sur des matières premières (acier, nickel, chrome) qui émettent des gaz à effet de serre... Il faut les importer par bateaux, camions, trains »

Réponses des maîtres d'ouvrage pendant la concertation

Framatome s'engage à étudier et à intégrer le critère du bilan carbone dans le choix des constructeurs et dans la conception des futurs équipements.

La possibilité d'électrifier les fours de forge et de traitement est donc étudiée à ce titre.

Néanmoins, à ce stade préliminaire, Framatome n'est pas encore en mesure de communiquer de bilan carbone précis pour la construction ou l'exploitation, ceux-ci devant faire l'objet d'études

⁷ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

complémentaires lors des prochaines phases d'élaboration du projet. Enfin, l'entreprise affirme que l'optimisation de la consommation énergétique fait déjà partie des axes de travail prioritaires.

7) Les risques industriels

La question de la gestion des risques industriels, notamment quant à la conformité aux normes en vigueur, a été soulevée par les participants lors de la concertation.

Certains participants ont ainsi cherché à mieux situer le projet de Framatome par rapport aux seuils de sécurité réglementaires en matière de risques industriels. La technique de refusion d'électrodes pour fabriquer les plus gros lingots nécessaires à l'activité de Forge+ a notamment suscité des interrogations.

Extraits d'avis/questions des participants :

« Framatome indique être dans les normes concernant les risques, mais où se situe-t-il par rapport aux limites ? Proche ? Très en dessous ? »

« Quels sont les risques de la fabrication de lingots à partir de la refusion d'électrodes ? »

Réponses des maîtres d'ouvrage pendant la concertation

Les activités envisagées sur le site de Forge+ sont globalement peu exposées au risque industriel, le principal enjeu étant lié à la chaleur produite par la lingotière de la forge.

Pour rappel, le site ne sera pas classé Seveso⁸.

G) L'attractivité et la capacité d'accueil du territoire en phase construction et exploitation

1) Les enjeux de logement et d'accueil résidentiel liés des travailleurs

Les questions liées au logement, à la rénovation du parc immobilier existant et à l'adaptation de l'offre résidentielle aux besoins des futurs salariés du projet ont occupé une place importante lors de la concertation.

Les participants ont interrogé Framatome et les collectivités sur la mobilisation éventuelle de promoteurs immobiliers, les plans de construction ou de rénovation de logements en lien avec l'arrivée de nouveaux salariés, la disponibilité de logements vacants et la qualité du parc résidentiel privé.

Extraits d'avis/questions des participants :

« Questionnement autour de la disponibilité de logements pour accueillir le personnel. Y a-t-il assez de logements ? »

⁸ Un site classé SEVESO est un établissement industriel qui présente des risques d'incidents majeurs et des activités liées à la fabrication, la manipulation, le stockage ou l'usage de substances dangereuses.

« Est-ce que vous prévoyez aussi de faire venir des promoteurs, ne serait-ce qu'immobiliers, parce qu'on a un gros problème de qualité de logement par rapport au personnel que vous vissez ? »

« Y a-t-il un plan de construction de logements prévu avec Le Creusot ? »

« Combien de logements vacants y a-t-il sur le Creusot ? »

« Le parc résidentiel privé peut nécessiter d'importants travaux de rénovation, notamment d'adaptation aux besoins de confort et au changement climatique »

« Il faut très clairement réhabiliter et rénover, pour redynamiser l'habitat de centre-ville qui est vieillissant. »

« Le bassin aura-t-il la capacité en location courte et moyenne durée pour accueillir 300 personnes pendant 6 ans de chantier ? »

Réponses des maitres d'ouvrage pendant la concertation

Framatome est en contact régulier avec les collectivités et les acteurs locaux pour anticiper et faciliter l'accueil et l'intégration des nouveaux salariés. En revanche, l'intervention de promoteurs immobiliers n'est pas prévue dans le cadre du projet Forge+.

Complément de réponse apportée par David MARTI, maire du Creusot et président de la Communauté urbaine Creusot-Montceau (CUCM), lors de l'atelier sur l'insertion dans la ville

S'il existe des logements vacants sur le territoire, ils ne sont cependant plus adaptés aux besoins de la population. En effet, aujourd'hui, 72% des français sont éligibles aux logements sociaux, ce qui implique de renouveler et d'adapter l'offre de logements. Au Creusot, trois opérations importantes de logements de qualité avec des loyers abordables ont alors été lancées ainsi qu'une série de logements privés.

Enfin, certains quartiers du Creusot, comme celui du Tennis, disposent encore de logements vacants qui pourraient être mobilisés en complément.

La CUCM travaille également à un montage qui permettrait de créer un dispositif de logement sous actionnariat, entre des entreprises privées et la communauté urbaine.

Toutefois, il existe une inadéquation entre les attentes actuelles en matière de logement et la raréfaction croissante du foncier disponible.

Par ailleurs, afin de pallier le manque d'attractivité, la création d'une nouvelle crèche et d'un cinéma sont en cours.

2) L'adaptation des services, des mobilités et de l'offre de vie locale

Les participants ont soulevé plusieurs thématiques majeures liées à l'insertion d'un projet dans son environnement urbain, et les solutions pour améliorer la vie locale.

De nombreux échanges ont porté sur l'importance de développer une offre suffisante de commerces et de lieux de restauration sur le territoire.

Les discussions ont également intégré la notion de développement culturel comme levier d'attractivité et de fidélisation des populations locales. Les participants ont en effet souligné la nécessité de renforcer les activités culturelles, perçues comme un facteur déterminant pour maintenir ou attirer durablement habitants et salariés, et renforcer le dynamisme du territoire.

Enfin, une partie des interventions a pointé un manque d'infrastructures de transports adaptées ou leur insuffisance, notamment dans les liaisons interurbaines. Les participants appellent à un effort de développement des transports, évoquant diverses solutions possibles : renforcement des lignes existantes, mise en place de navettes et de nouvelles lignes de bus, incitation au co-voiturage, renforcement de la desserte ferroviaire du Creusot.

D'autres ont reconnu les atouts du territoire en matière d'offre de transport, avec notamment la présence de la gare TGV Creusot-Montceau.

Enfin, plusieurs participants ont mis en exergue les enjeux en matière d'offre médicale sur le territoire, jugée actuellement insuffisante.

Extraits d'avis/questions des participants :

« *Y a-t-il assez de commerces et de lieux de restauration autour ?* »

« *Est-ce qu'il y aura du développement culturel pour fidéliser les populations ?* », « *Tu sors du boulot, il n'y a rien à faire après le boulot au Creusot* »

« *Quelles sont les conditions d'accueil pour les salariés de manière générale ? C'est-à-dire qu'on a évoqué plutôt l'offre de services, le commerce, la restauration et la santé, qui revient de manière assez régulière* »

« *Dans le domaine des transports en commun Montceau, Montchanin, Creusot, etc. on pense qu'il y a un effort à faire et à programmer.* »

« *Créer une ligne de bus ou de train directe entre Chalon et Le Creusot* »

« *On doit avoir une réflexion sur le manque de transports. Co-voiturage, navettes électriques, train et bus. Je pense qu'il faut tout regarder* »

« *Les atouts à communiquer, le TGV et le foncier pas cher, qui est un avantage* »

« *Problème lié à la santé avec un manque de médecins et de spécialistes* »

Réponses apportées par David MARTI, maire du Creusot et président de la CUCM, et Laurent BOUQUIN, directeur général des services de la CUCM, lors de l'atelier sur les retombées économiques

Pour renforcer l'attractivité du territoire et fidéliser les populations, la collectivité investit dans l'offre de loisirs et de restauration, notamment via un nouveau cinéma au Creusot. L'ensemble de ces mesures vise à stimuler l'économie locale, améliorer l'accueil des salariés et renforcer durablement le dynamisme du territoire. La CUCM engage également des démarches auprès des groupes hôteliers Accor et Louvre Hotels pour stimuler l'investissement sur le territoire.

Côté transports, la CUCM œuvre à la modernisation et à l'adaptation du réseau de transports en commun pour accompagner la hausse attendue du nombre d'actifs, tout en renforçant la desserte ferroviaire à grande vitesse et en développant les mobilités douces (pistes cyclables, voies piétonnes) et le covoiturage. L'augmentation de la desserte du territoire sur les lignes à Grande Vitesse étant nécessaire, des échanges avec un opérateur ont lieu sur la question de la liaison TGV.

Enfin, la communauté urbaine (CUCM) reconnaît que l'offre de santé, d'accueil pour les enfants (crèches, écoles) et la couverture médicale restent des sujets sensibles, en tension sur tout le territoire, y compris dans les métropoles. Un travail de fond est donc mené avec les communes du Creusot et de Montceau-les-Mines pour renforcer l'accès aux soins et préparer l'accueil des familles. Un contrat local de santé a ainsi été signé avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et doit être renouvelé pour trouver des réponses aux problématiques de santé sur le territoire. La possibilité de réaliser des consultations de médecine généraliste à l'hôpital est par ailleurs étudiée.

3) L'impact du projet Forge+ sur l'image du territoire

Plusieurs participants ont estimé que Forge+ pourrait devenir un symbole fort du territoire, permettant de valoriser le savoir-faire industriel local en lien notamment avec les métiers de la métallurgie. A ce titre, Forge+ contribuerait au rayonnement et à l'attractivité du Creusot, notamment auprès des jeunes, des professionnels et des entreprises.

Certains participants aspirent à ce titre que Forge+ serve de vitrine au patrimoine local, le transformant en un élément distinctif du territoire.

Extraits d'avis/questions des participants :

« Il faut faire de Forge+ un lieu emblématique du territoire, voire un lieu touristique ou essayer de le cacher au maximum dans le paysage. »

« Il y a l'idée d'aller vers quelque chose qui puisse être un élément marquant du territoire, quelque chose qui puisse valoriser notre patrimoine. »

« L'image de la ville sera réaffirmée dans la modernité et les grands enjeux et son accessibilité via TGV sera évidente. »

H) Le dispositif d'information et de concertation

1) Le choix de l'organisation d'une concertation préalable et la procédure d'enquête publique

La question des procédures administratives et de la place donnée à la participation du public a suscité plusieurs interrogations lors de la concertation. Les participants se sont notamment questionnés sur le choix entre débat public et concertation préalable, ainsi que sur le rôle de l'enquête publique prévue dans le calendrier du projet.

Certains participants ont regretté que la démarche de concertation préalable se soit limitée au seul projet Forge+. Selon eux, le sujet est plus large et nécessiterait un débat sur la politique globale de relance du nucléaire en France.

Selon d'autres, l'impact de la concertation sur la prise de décision de poursuivre ou non le projet Forge+ serait illusoire, la décision étant conditionnée aux arbitrages de l'Etat.

Extraits d'avis/questions des participants :

« Pourquoi la procédure qui a été choisie a été la plus simple et n'est pas celle du débat public ? Il semble que sur un sujet aussi majeur, avec autant d'enjeux et dans une période où le débat sur le nucléaire risque d'être compliqué, la procédure du débat public eût été plus forte, plus percutante, plus convaincante et sans doute aussi plus démocratique. »

« Sur le calendrier, qu'est-ce que c'est que les « enquêtes publiques » ? »

« Encore une consultation relative à la reprise du nucléaire décidée solitairement par M. Macron en 2022 puis votée à l'assemblée en l'absence de dossiers techniques précis et complets. Au lieu d'une consultation globale, nous devons nous exprimer sur différentes phases du projet. Voulez-vous épuiser les contributeurs ? »

« Tous ces projets ne font qu'un : le lancement d'un nouveau programme de réacteurs nucléaires. Un débat public global aurait dû être organisé. »

« Concertation ? Poudre aux yeux ? Les décisions sont prises ailleurs »

Réponses des maîtres d'ouvrage pendant la concertation

Pour un projet industriel d'envergure comme celui de Framatome, la saisine de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) est obligatoire. Conformément au Code de l'environnement, la CNDP décide ensuite de la forme de la participation du public, soit par un débat public soit par une concertation préalable. Dans le cas de Forge+, c'est donc la CNDP qui a décidé de l'organisation d'une concertation préalable plutôt que d'un débat public. Pour rappel, la concertation préalable a notamment pour objectif de débattre de l'opportunité du projet et ainsi d'éclairer la décision de Framatome de le poursuivre ou non à l'issue de la concertation.

L'enquête publique intervient quant à elle ultérieurement, lorsque le projet est relativement bien défini, et permet au public de s'informer et de s'exprimer à nouveau. Dans le cas présent, l'enquête publique portera sur l'utilité publique du raccordement électrique opéré par RTE et sur l'autorisation environnementale d'une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE). Elle s'effectue sous le contrôle d'un commissaire-enquêteur chargé d'émettre un avis final sur le projet.

L'ensemble de ces dispositifs vise à garantir une information complète et régulière du public à chaque étape clé du projet.

2) Les attentes pour la poursuite du dispositif d'information et de participation

Le maintien d'une information régulière et d'une communication transparente tout au long du projet a été une préoccupation importante lors des échanges. Les participants ont exprimé à plusieurs reprises le besoin de dispositifs pérennes d'information et d'échange, tels que la publication d'un journal de projet, l'organisation de réunions publiques, de visites de chantier et la création d'un comité de suivi indépendant, afin d'assurer un suivi rigoureux et transparent sur l'avancement du projet.

Il a été recommandé à Framatome d'amplifier la communication via une diversité de supports : presse, réseaux sociaux, télévision, affichage public, newsletters, campagnes publicitaires multicanales et interventions d'influenceurs spécialisés. L'objectif est d'atteindre un public large, avec une attention particulière portée aux jeunes et aux étudiants, afin de renforcer la visibilité, l'appropriation du projet sur l'ensemble du territoire.

Enfin, des initiatives dédiées à la sensibilisation, telles que des visites d'entreprises et des animations à destination des écoles primaires, ont été proposées pour favoriser l'implication locale et promouvoir les métiers de l'industrie. L'ensemble des contributions converge vers la nécessité d'une démarche transparente, inclusive, et fédératrice pour accompagner chaque étape du projet.

Extraits d'avis/questions des participants :

« Il faut peut-être continuer et même formaliser des jalons tout au long du projet avec des réunions clairement identifiées, à une date précise dans un lieu particulier, où on pourrait venir pour se tenir au courant de l'avancée et participer à ces discussions. »

« Ne pas négliger la communication des riverains durant la phase chantier afin de leur permettre de suivre l'avancée des travaux, gage d'appropriation de ce nouvel équipement : journal du projet, visites de chantier, réunion d'information aux phases structurantes de la construction... »

« Créer un compte LinkedIn, Snapchat, TikTok, Instagram », « Newsletter », et « Faire la promotion du projet par des campagnes publicitaires (télévision, arrêts de bus, réseaux sociaux...) ». « Faire venir des influenceurs aussi plutôt sur la techno pour venir effectivement aussi parler du projet et des métiers »

« Avoir un contact générique sur le projet pour que ce soit Monsieur ou Madame qui puisse répondre à toutes les questions »

« Des réunions avec le public à chaque étape du projet pour qu'on voit effectivement comment le projet avance »

« Faire visiter les entreprises en s'adressant aux écoles primaires et en proposant des animations ludiques pour présenter les métiers. »

« Un comité de suivi indépendant est-il prévu ? La transparence sur les impacts et les vulnérabilités de la communauté Le Creusot-Montceau est-elle garantie ? »

« Comment les riverains seront-ils informés des étapes des travaux ? »

Réponses des maîtres d'ouvrage pendant la concertation

Framatome souhaite maintenir un dialogue régulier avec le public et continuer à informer le plus largement possible sur les avancées du projet. C'est l'objet du processus de concertation continue qui s'ouvre après la concertation préalable.

I) La gouvernance, le coût, le financement et le calendrier du projet

1) La gouvernance, le coût et le financement du projet

Le projet s'inscrivant dans le contexte de relance du nucléaire en France, la concertation a mis en avant certaines préoccupations du public concernant les enjeux de gouvernance, à savoir quelle répartition des rôles et des responsabilités dans la décision de réaliser ou non le projet Forge+. En cela, certains participants se sont demandé si cette décision revenait finalement à Framatome, à EDF ou encore à l'Etat.

La question du coût du projet a également été abordée à plusieurs reprises dans les échanges avec le public. Certains participants soulignent la nécessité d'une analyse financière à la fois complète et détaillée. L'exemple de l'EPR de Flamanville est fréquemment cité comme illustration des difficultés rencontrées en matière de maîtrise budgétaire, alimentant ainsi les craintes de nouveaux dépassements financiers.

Une contribution questionne par ailleurs la prise en compte du montant du raccordement électrique dans le montant du projet Forge+ et si le coût global du projet se répercutera sur le prix de l'électricité, et *in fine* sur le consommateur.

Extraits d'avis/questions des participants :

« Sur la gouvernance du projet, c'est-à-dire qui paye, qui contrôle, qui décide ? Et comment les coûts d'un modèle économique, si on s'en réfère par exemple à l'EPR de Flamanville, vont être aussi intégrés dans ce projet ? » « J'aimerais bien une analyse financière de A à Z sur toute la chaîne [...] et que cette analyse puisse montrer la réalité du coût de l'énergie générée par un réacteur etc. car les chiffres qu'on nous annonce ne prennent pas en compte tout de A à Z. »

« Sur le coût RTE, est-ce qu'il est inclus dans les 500 millions ? Est-ce que c'est Framatome qui paye ou l'État ? »

« On relève une absence complète de vision globale des coûts économiques directs et indirects de ce nouveau programme. »

« Est-ce que les coûts en amont de ce type d'équipement seront intégrés dans le prix du KW nucléaire ? »

Réponses des maitres d'ouvrage pendant la concertation

Le **financement du projet**, dont le montant s'élève à 580 millions d'euros, est assuré par le groupe EDF et par Framatome lui-même, selon des chiffrages basés sur des données réelles et une analyse des risques.

Par ailleurs, le **coût du raccordement électrique** est inclus dans le **budget global** du projet et pris en charge par Framatome.

2) Le calendrier du projet

Au-delà des coûts et du système de gouvernance du projet, la maîtrise du calendrier du projet a également été une préoccupation importante, notamment avec la volonté d'éviter les retards déjà constatés sur d'autres projets nucléaires emblématiques comme l'EPR de Flamanville.

Extraits d'avis/questions des participants :

« *Il est nécessaire de bien sécuriser le planning du projet pour éviter une expérience similaire à celle de Flamanville.* »

« *L'EPR Flamanville devait prendre 5 ans alors que 17 ans après, il n'est pas fini puisque son couvercle n'est pas conforme et la cuve non plus.* »

« *Dans combien de temps le projet se fera-t-il ?* »

Réponses des maitres d'ouvrage pendant la concertation

Le calendrier du projet Forge+ se décompose en deux phases principales : la phase de préparation qui permet de définir les besoins du projet et les moyens à apporter pour y répondre et la phase de réalisation qui sera lancée lorsque les indicateurs du marché et des débouchés pour Forge+ seront précisés.

Le calendrier des travaux est donc le suivant :

- Septembre 2025 : transmission du cahier des charges aux architectes et constructeurs avec enseignements de la concertation à prendre en compte dans le projet ;
- Mi 2026 : choix du lauréat constructeur et présentation du projet retenu aux habitants ainsi que les mesures prévues pendant les travaux ;
- Mi 2027 : démarrage possible des travaux ;
- Mi à fin 2029 : fin des travaux d'aménagement ;
- Mi 2030 : fin des travaux et mise en exploitation de l'usine.

Le projet Forge+ et l'EPR de Flamanville peuvent être difficilement comparés. En effet, la technologie utilisée pour la forge est maîtrisée de longue date par Framatome (procédés de forgeage et d'usinage industriels), ce qui permet de sécuriser davantage le calendrier de réalisation du projet Forge+.

Partie 4 : Les enseignements de la concertation préalable

Les enseignements tirés de la concertation par les maîtres d'ouvrage

Sur le dispositif de concertation

Grâce à la mobilisation et à la diversité des publics rencontrés, la concertation préalable a été enrichissante pour les maîtres d'ouvrage et leur a apporté de réelles satisfactions :

- Faire connaître le projet, le partager et l'expliquer au public ;
- Communiquer sur le savoir-faire de Framatome et de RTE ;
- Recueillir les attentes et suggestions du public et enrichir la suite des études à mener ;
- Renforcer le lien avec le territoire et ses habitants en vue de la poursuite de l'information et du dialogue avec le public.

Framatome et RTE remercient toutes celles et tous ceux qui ont participé à la concertation préalable pour leur engagement et la qualité de leurs contributions.

Les maîtres d'ouvrages remercient également chaleureusement les garants de la CNDP pour la pertinence de leurs conseils et leur accompagnement qui ont contribué à l'organisation d'une concertation riche en enseignements.

Sur l'opportunité du projet Forge+

Le projet a fait l'objet d'un accueil favorable de la part de ceux qui se sont exprimés. Les opportunités suivantes sont notamment avancées :

- La contribution significative du projet aux enjeux de souveraineté énergétique et industrielle ;
- La logique d'implantation de Forge+ au Creusot permettant de pérenniser l'activité du bassin industriel creusotin ;
- Les retombées économiques et les perspectives en matière d'emploi ;
- L'impact positif sur l'attractivité du territoire.

Toutefois, plusieurs interrogations récurrentes voire des critiques ont été formulées sur la base des points suivants :

- Une opposition de certains participants concernant la relance du nucléaire en France qui se ferait au détriment du développement des énergies renouvelables ;
- Des doutes sur la fiabilité des perspectives de relance du nucléaire en France (attente de décisions au niveau de l'Etat, risque de changement d'orientation politique, etc.) et par conséquent de la nécessité de réaliser Forge+ ;
- Les enjeux de cohabitations entre Forge+ et les riverains du projet (notamment les habitants du Quartier du Tennis) en phase de chantier et d'exploitation (nuisances sonores/vibratoires, impacts visuels, trafic des poids-lourds/convois exceptionnels, etc.) ;

- Les conditions d'insertion environnementale du projet et son impact sur les écosystèmes naturels ;
- Les risques de concurrence entre les entreprises du territoire en matière de recrutement des métiers en tension.

Sur les enjeux environnementaux

Framatome a entendu les préoccupations sur la gestion de la **ressource en eau** qui va devenir de plus en plus prégnante dans le contexte du changement climatique ; le public est attentif aux tensions très importantes prévues à l'avenir avec l'augmentation des sécheresses, le phénomène d'eutrophisation⁹, les événements pluvieux violents, etc. Les participants ont insisté sur la nécessité de concevoir un projet résilient et économique en consommation d'eau.

Le public s'est aussi exprimé en faveur de l'établissement d'un **bilan carbone** pour mieux appréhender l'impact environnemental du projet, de la phase de réalisation à la phase d'exploitation.

Le sujet des **émissions atmosphériques** par les fours à gaz utilisés par le procédé de production des pièces forgées a soulevé de nombreuses questions et préoccupations, notamment auprès des riverains du projet, l'objectif étant pour Forge+ d'optimiser ses processus de production pour limiter autant que possible les émissions de gaz à effet de serre (GES).

Des doutes ont par ailleurs été formulés vis-à-vis de la mise en œuvre puis du suivi des mesures de compensation consécutives à la **destruction d'habitats naturels** sur le terrain envisagé pour implanter le projet et actuellement occupé par des espèces protégées.

Sur les conditions d'insertion dans son environnement urbain

Tout en étant fiers et attachés à leur patrimoine industriel, les habitants du Creusot et les riverains du foncier de Feu de Verse souhaitent que les **nouveaux bâtiments** à construire s'intègrent de manière harmonieuse dans l'environnement urbain.

Les effets du projet sur la circulation autour du foncier de Feu de Verse, propres aux poids-lourds, convois exceptionnels, trains, voitures, ainsi que la place donnée aux vélos et aux piétons ont suscité de nombreux échanges et questions.

Bruits, vibrations et poussières générés en phases de construction et d'exploitation ont été cités comme des nuisances potentielles du projet Forge+ à prendre en compte.

Les habitants du **Quartier du Tennis** ont également émis des suggestions allant dans le sens de la préservation de leur cadre de vie une fois le nouvel atelier de forge construit : végétation du site, maintien de l'alignement d'arbres le long de Feu de Verse, mise en place d'un écran végétalisé, etc.

Par ailleurs, certains ont exprimé leur intérêt à mieux comprendre les **risques industriels** inhérents à l'exploitation du nouvel atelier de forge.

Sur les modalités de recrutement et de formation

Le grand public, les acteurs économiques, les organismes territoriaux et nationaux en recrutement et formation, les élus locaux ont exprimé que la réussite de Forge+ reposerait sur

⁹ Apport excessif d'éléments nutritifs dans les eaux, entraînant une prolifération végétale, un appauvrissement en oxygène et un déséquilibre de l'écosystème

l'anticipation des programmes de recrutement et un lien accru entre Framatome et les structures de formation du territoire.

Les enjeux en matière de recrutement, notamment des métiers jugés en tension, a été au cœur des échanges, lors des ateliers thématiques dédiés aux retombées économiques du projet pour l'un, et à l'emploi et la formation pour l'autre. Certaines entreprises du territoire, comme les PME et les TPE, s'inquiètent d'un risque de départ de leurs salariés vers Framatome pour répondre aux besoins de Forge+.

Sur l'attractivité, le développement et la capacité d'accueil du territoire

L'idée selon laquelle Forge+ contribuerait à accroître l'attractivité du territoire et aurait un impact positif sur l'image du Creusot a été partagée par de nombreux participants.

Scolarité, crèches, santé, transports, loisirs, culture, activités sportives, milieu associatif ont à cet égard été souvent cités comme devant être développés pour attirer de nouveaux travailleurs et répondre aux enjeux de Forge+ en termes de recrutement et de fidélisation des salariés au Creusot.

De la même manière, de nombreux participants ont partagé leurs doutes sur la capacité du territoire à proposer des logements en nombre suffisant et en mesure de répondre aux besoins des futurs travailleurs.

Sur les retombées économiques pour le territoire

Les acteurs économiques ayant participé à la concertation ont largement insisté sur le fait que le projet Forge+ puisse profiter aux entreprises locales, tant en phase de construction que d'exploitation.

Pour les travaux, les contributions du public mettent en effet en lumière une attente forte pour que les retombées économiques bénéficient au tissu local, notamment à travers le recours aux entreprises du territoire, en complément des grands groupes nationaux ou internationaux.

En exploitation, Forge+ est perçu comme un levier majeur pour consolider le positionnement du Creusot en tant que pôle d'excellence métallurgique et industriel, avec la création d'emplois qualifiés, le maintien de savoir-faire et un effet d'entraînement sur l'ensemble de la filière. Au-delà des retombées fiscales significatives pour la collectivité, certains considèrent à ce titre que le projet permettrait de stimuler l'attractivité et l'innovation du territoire dans le domaine de l'industrie.

Sur le raccordement électrique

Des suggestions notables ont émergé des nombreux participants, à propos notamment de la définition du potentiel tracé de la ligne électrique de raccordement et les évitements techniques et environnementaux à prendre en compte par RTE. Les participants ont donné des indications sur les sites potentiellement pollués du secteur, sur la présence de zones urbanisées ou d'étendues d'eau aux abords de la commune du Creusot. Ces remarques permettront d'enrichir la définition des fuseaux de moindre impact qui seront proposés à la concertation par RTE en lien avec les élus et les gestionnaires du territoire.

LA DECISION DE POURSUIVRE LE PROJET FORGE+

Sur la base des enseignements tirés de la concertation préalable, du bilan des garants et des échanges avec le public, **Framatome en tant que maître d'ouvrage de Forge+ décide de poursuivre le développement du projet**, conformément aux objectifs et aux caractéristiques principales présentées lors de la concertation préalable.

De nouvelles études seront régulièrement présentées au public lors de la concertation continue pour l'informer des avancées du projet et de ses évolutions au regard des enseignements tirés de la concertation préalable.

Les mesures à mettre en place pour répondre aux enseignements tirés de la concertation

Les paragraphes ci-dessous décrivent les mesures que Framatome et RTE souhaitent mettre en place en réponse aux enseignements tirés de la concertation préalable, et ceci dans les domaines de l'environnement, de l'insertion dans la ville, des retombées économiques, du recrutement et de la formation, de l'attractivité du territoire, du raccordement électrique et de l'information et du dialogue continu avec le public.

Framatome et RTE souhaitent collaborer le plus étroitement possible avec les élus locaux et les acteurs du territoire lors du déploiement de ces mesures par souci de cohérence et de complémentarité avec leurs initiatives en cours et à venir.

Sur les enjeux environnementaux

La consommation d'eau

Au-delà du respect de la réglementation s'appliquant aux entreprises pour limiter leur consommation d'eau et bien que le nouveau site soit beaucoup moins consommateur d'eau que l'industrie de la chimie, de la papeterie ou de l'agroalimentaire¹⁰, Framatome souhaite poursuivre sa mobilisation face au changement climatique sous plusieurs axes :

- Incrire la sobriété dans tous les usages et dans la durée ;
- Lutter contre les fuites au moyen de réseaux modernes et de dispositifs permettant de les détecter ;
- Réutiliser autant que possible les eaux pluviales voire les eaux usées ;
- Planifier les usages de l'eau (le recours à des boucles fermées sera favorisé) et accompagner les transformations des procédés les plus consommateurs.

Ces exigences seront formulées dans les cahiers des charges pour la consultation des équipementiers et des entreprises de construction.

Le bilan carbone

Framatome s'engage à réaliser un bilan carbone du nouvel atelier de forge lorsque tous les choix technologiques auront été décidés.

¹⁰ En 2024, la forge actuelle a consommé 29 000 m³ d'eau de ville (eau potable) et 111 000 m³ d'eau industrielle (eau impropre à la consommation)

Les émissions atmosphériques par les fours

Framatome prête une attention particulière à la réduction de ses émissions, et, à conditions équivalentes, entend privilégier l'emploi de technologies peu émissives.

Framatome compte améliorer les émissions atmosphériques des fours par plusieurs mesures :

- Réduction de la consommation : comme cela est déjà pratiqué pour les ateliers de production exploités par Framatome au Creusot, la chaleur des fours sera valorisée pour le préchauffage de l'air de combustion avant son introduction dans le four, diminuant la consommation de gaz et augmentant ainsi le rendement. De plus, Framatome évaluera la maturité technologique de solutions hybrides pour que les fours puissent être alimentés électriquement de manière partielle ; cette innovation permettrait de réduire davantage encore la consommation en gaz et donc les émissions de GES.
- Qualité du combustible : Framatome étudiera l'exploitation des brûleurs avec le biogaz et l'hydrogène, qui si elle était réalisable, contribuerait à réduire les rejets de carbone dans l'atmosphère.
- Récupération de la chaleur fatale présente dans les fumées émises par les fours : Framatome prévoit d'étudier le chauffage des ateliers de production, des bâtiments administratifs et la production d'eau chaude au moyen d'échangeurs thermiques. Il s'agira d'évaluer sur quelle distance la chaleur fatale peut être réutilisée de manière rentable, c'est-à-dire sans trop de pertes thermiques jusqu'au point de réutilisation.

Précisons que Framatome se coordonne déjà avec la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (la DREAL) et l'Agence Régionale de Santé (l'ARS) pour préparer l'Interprétation de l'état des milieux (l'IEM) puis l'Evaluation des Risques Sanitaires (l'ERS) qui sont nécessaires au dossier de demande d'autorisation environnementale.

Les espaces verts et végétalisés

Framatome veillera à préserver au maximum les espaces verts et végétalisés sur Feu de Verse mais devra composer avec deux contraintes majeures : d'une part la forte densité en infrastructures sur le site et d'autre part, pour des questions de sécurité, la protection contre les intrusions qui pourrait être incompatible avec la présence d'arbres denses et hauts en périphérie du site.

La mise en œuvre et le suivi des mesures de compensation environnementale

Face aux doutes exprimés vis-à-vis de la mise en œuvre puis du suivi des compensations consécutives à la destruction d'habitats du terrain Feu de Verse actuellement occupé par des espèces protégées, Framatome devra davantage communiquer sur les solutions retenues.

En plus des nombreuses actions lancées avec la CUCM, Framatome vient de se rapprocher d'opérateurs spécialisés pour avancer dans ses démarches et proposer des garanties précises en termes de compensation avant le dépôt des dossiers de demande d'autorisation.

Sur les conditions d'insertion du projet dans le territoire

L'architecture des bâtiments et l'insertion paysagère du projet

Framatome prend l'engagement de spécifier au cahier des charges pour l'appel d'offres du constructeur que l'architecture des bâtiments et leur insertion paysagère fassent partie des critères de sélection du lauréat. Chaque constructeur consulté devra impérativement intégrer dans son équipe un cabinet d'architectes spécialisé en industrie pour apporter des solutions propres aux façades, à leur couleur, à leur forme, etc.

Pour des questions de confidentialité, les échanges avec la population du Creusot et les riverains ne seront possibles qu'une fois le lauréat sélectionné ; Framatome prend l'engagement de présenter l'architecture retenue.

Par ailleurs, Framatome souhaiterait engager une réflexion, avec les bailleurs sociaux et les habitants du Quartier du Tennis, sous l'égide de parties prenantes comme la préfecture de Saône-et-Loire ou la mairie du Creusot, au sujet de travaux permettant de compenser la disparition d'une partie de la végétation présente aujourd'hui sur Feu de Verse.

A titre d'exemple, ces compensations pourraient se concrétiser par une rangée d'arbres sur l'Avenue de la Paix, une aire de convivialité ou l'aménagement d'un jardin dans le Quartier du Tennis.

La gestion des flux routiers, du réseau ferré et des personnes autour de Feu de Verse

Framatome appelle de ses vœux et contribuera à l'établissement d'un plan directeur de circulation à l'échelle du quartier en parallèle de la réalisation de l'Avant-Projet à venir, pour s'assurer de la bonne articulation des circulations de tous les types de véhicules motorisés, non-motorisées et des piétons, en phases de chantier et d'exploitation. Framatome prévoit d'étudier ce sujet avec la CUCM d'ici le dépôt des dossiers de demande autorisation à horizon mi 2026. Framatome portera une attention spécifique au renforcement de l'offre de transports publics et des modes doux pour favoriser l'accès à son site.

Précisons que des vérifications préalables ont déjà été conduites par les équipes techniques de la CUCM au sujet de la capacité des voiries à accueillir ces nouveaux flux.

Par ailleurs, le maintien d'un cheminement pour les piétons le long de l'avenue Gaston Bachelard, comme demandé par certains habitants du Quartier du Tennis, sera analysé dans l'offre de chaque constructeur consulté, sur le plan technique et réglementaire.

La gestion du bruit, des vibrations et des poussières

Framatome se conformera à la réglementation dédiée et réunira les éléments propres au bruit, aux vibrations et aux poussières dans le dossier de demande d'autorisation environnementale.

Le cahier des charges pour l'appel d'offres du marché de travaux explicitera l'attente de Framatome sur ce sujet, et demandera un engagement de l'entreprise en charge des travaux au travers de mesures spécifiques.

Framatome envisage de réaliser une campagne de mesures de bruit dans les bâtiments de production de la forge actuelle au Creusot pour disposer d'un diagnostic à transposer à Forge+.

Sur les risques industriels

Dans le cadre de son dossier de demande d'autorisation environnementale, Framatome communiquera aux autorités de tutelle les informations concernant les risques industriels majeurs avec les solutions permettant de les gérer.

A titre d'exemples :

- Framatome s'engage à effectuer une étude historique pour retracer diverses activités et événements ayant entraîné une pollution pyrotechnique du site de Feu de Verse. Le Bureau d'Etudes spécialisé qui sera sollicité devra prendre en compte les données historiques disponibles au sein d'archives militaires et civiles ; ceci répond à une alerte formulée par un habitant du Creusot lors de la concertation préalable.
- Pour fin 2025, Framatome attend les conclusions d'une analyse des risques industriels conduite par l'entreprise INTECO, le bailleur de licence pour la production de lingots selon le procédé de refusion d'électrodes sous laitier électro-conducteur.

Comme tout projet industriel, des impératifs de confidentialité s'imposent. Des études techniques et réglementaires sont réalisées, et des explications pourront éventuellement être apportées au public au cas par cas.

Sur les retombées économiques

Le projet Forge+ permettra de créer de 190 à 240 emplois directs et 600 emplois indirects ou induits. La CCI estime à 41,4 M€/an et 12 M€/an les retombées locales en phase de travaux et d'exploitation, respectivement. Framatome a entendu le souhait des entreprises locales de pouvoir mieux contribuer demain aux activités de Framatome, pendant la période des travaux et l'exploitation industrielle.

Les technologies recherchées et la nature des services attendus compliquent parfois l'accès de certaines entreprises locales, les PME notamment, aux marchés à attribuer.

De nouvelles démarches pourraient être mises en œuvre pour favoriser l'accès de l'écosystème local aux marchés de matériels, de travaux et de services offerts par le nouvel atelier de forge, directement avec Framatome sinon avec les sous-traitants de Framatome, et ceci en phases de construction et d'exploitation. Le dispositif CCI Business qui propose des moyens aux entreprises locales pour accéder aux marchés en lien avec les grands projets d'investissement nationaux est une opportunité qui sera analysée. Framatome travaillera également avec l'ensemble des acteurs économiques locaux, publics et privés, pour identifier des leviers et des opportunités permettant de mobiliser de la sous-traitance locale dans le cadre de son projet.

Sur le recrutement et la formation

Le recrutement et la formation sont des enjeux majeurs pour exploiter le nouvel atelier de forge.

Framatome prévoit plusieurs actions comme :

- Etablir une cartographie précise des emplois directs à créer ;
- Présélectionner des candidats et constituer un vivier de CV en organisant des rencontres dans les communes de la CUCM, si besoin par quartiers, dans des établissements scolaires et des établissements d'enseignement supérieur, en communiquant sur les réseaux sociaux et les sites internet appropriés, etc. ;
- Définir les besoins de formation en lien avec les process de production de Forge+ ;

- Contribuer au déploiement local de programmes de formation initiale et continue, technique ou professionnelle avec des acteurs spécialisés tels que l'Education Nationale, l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM), l'Université des métiers du nucléaire (UMN), la Chambre de commerce et d'industrie (CCI), la Communauté Urbaine Creusot Montceau (CUCM), le Grand Chalon, etc., si besoin en association avec d'autres entreprises confrontées à des besoins similaires ;
- Déployer des programmes de formation en interne à Framatome et contribuer à l'émergence de solutions innovantes du type « école d'usinage », en complément de formations sur le terrain par des tuteurs expérimentés ;
- Être en situation d'accueillir plus encore des stagiaires, des apprentis et des alternants.

Framatome portera une attention particulière aux candidats présents sur le territoire, aux personnes en recherche d'emploi et en reconversion professionnelle ; Framatome veillera à ce que les postes créés soient accessibles, autant que possible, aux femmes et aux personnes en situation de handicap.

Sur l'attractivité, le développement et la capacité d'accueil du territoire

Pour accompagner et appuyer les démarches déjà mises en œuvre par la CUCM au sujet de l'accueil de nouveaux arrivants, Framatome s'engagera dans différentes démarches :

- Fournir, en avance de phase et dans le cadre de l'initiative "Club des DRH" lancée par la CUCM, des données anonymes caractérisant le profil des emplois directs propres au nouvel atelier de forge, et ceci à partir des informations constatées sur les embauches faites par Framatome au Creusot lors de ces dernières années (catégories sociaux-professionnelles, âge, composition des familles, mode de vie, etc.) ;
- Proposer une démarche spécifique visant à accompagner l'emploi des conjoints, en lien avec la CUCM et les acteurs économiques locaux, dans le but de favoriser l'ancrage local des familles des futurs salariés ;
- Etudier la possibilité de favoriser le développement de l'offre culturelle et sportive locale par le biais du Comité Social et Economique (CSE) de Framatome ;
- Favoriser la connaissance et l'attractivité du territoire en identifiant des évènements ou animation de type « portes ouvertes » à destination des jeunes et des habitants du territoire ;
- Être dans une démarche permanente de dialogue avec la CUCM pour identifier les besoins d'adaptation des services publics (mobilité, crèche et petite enfance, scolarité, culture, sports) en fonction de l'avancée du projet et de l'accroissement des effectifs.

Concernant la capacité d'accueil du territoire, Framatome exprime le souhait que les acteurs se mobilisent pour accompagner la croissance de ses propres effectifs mais également accueillir des ressources en phase de chantier. Framatome poursuivra les démarches engagées visant à :

- Dialoguer avec la CUCM sur les effectifs liés au projet de façon à contribuer à alimenter les réflexions relatives à l'élaboration du Programme local de l'habitat (PLH) ;
- Solliciter les bailleurs sociaux et les acteurs du logement locatif intermédiaire (LLI) pour faire connaître les projets de développement sur le territoire et encourager l'émergence d'une offre de logement adaptée (en taille, niveau de gamme et prix) sur le territoire, dans le respect du Programme Local de l'Habitat (PLH) et des ambitions de la CUCM ;
- Dialoguer avec des bailleurs sociaux ou privés pour favoriser l'émergence d'une offre adaptée aussi bien aux besoins de la phase chantier qu'exploitation.

Framatome a d'ores et déjà amorcé des échanges avec Action Logement pour encourager l'apparition de davantage d'offres de Logements Locatifs Intermédiaires (LLI) plus accessibles aux salariés de Framatome. Framatome et la CUCM travailleront de concert pour encourager la mise en œuvre de l'ensemble des dispositifs permettant le développement d'offres de logement adaptées sur le territoire.

En communiquant largement sur la création d'emplois au Creusot, Framatome souhaite inciter des promoteurs et investisseurs privés à construire des résidences en dur, des logements modulaires démontables pour la phase de chantier offrant des solutions à des personnes présentes de manière temporaire, etc.

Sur la poursuite de l'information et du dialogue avec le public

Framatome poursuivra l'information du public (riverains, élus, associations, etc.) et réaffirme sa disponibilité pour échanger sur les avancées et évolutions du projet, et ce, à travers la concertation continue jusqu'à l'enquête publique.

Framatome souhaite maintenir un dialogue régulier avec le public, les élus, les acteurs économiques en phases de construction et d'exploitation pour identifier le cas échéant des voies d'amélioration.

En cela, Framatome envisage l'organisation de rencontres et d'événements à destination du grand public ou d'acteurs spécifiques aux étapes clés du projet selon des formes diverses et variées (ex : réunions publiques, ateliers thématiques, visites sur site, portes ouvertes de la forge actuelle, etc.) pour maintenir le lien avec le territoire, informer sur les avancées du projet et recueillir de nouvelles contributions sur les caractéristiques précises de Forge+. Framatome maintiendra également un dialogue territorial tout au long de la vie du projet, notamment par le biais de ses portes ouvertes ou de sa participation aux « journées de l'industrie ».

Framatome souhaite par ailleurs adapter sa communication en utilisant des supports de communication permettant de toucher le plus grand nombre de personnes (presse, réseaux sociaux, supports papier, etc.).

A noter que le site internet (<https://concertation.forgeplus.fr/>) restera ouvert pendant toute la durée de la concertation continue pour continuer d'informer le public sur les avancées du projet.

Sur le raccordement électrique

RTE s'engage à travailler en concertation avec les élus et les acteurs économiques à l'élaboration d'un raccordement électrique souterrain optimisé

La concertation préalable a permis de mettre en évidence des questionnements de la part des participants concernant les travaux de raccordement électrique. Plusieurs propositions et recommandations ont émergé de ces échanges et RTE veillera à les étudier dans les prochaines étapes du projet pour répondre au mieux aux attentes locales.

Afin de garantir un raccordement électrique souterrain optimisé, RTE travaillera en étroite collaboration avec les élus locaux et les acteurs économiques. Cette démarche vise notamment à limiter l'impact de la liaison souterraine sur l'environnement naturel, foncier et sociétal du territoire traversé.

Compte tenu de la réglementation relative aux ouvrages électriques, le projet est soumis à une concertation spécifique complémentaire organisée sous l'égide du préfet de la Saône-et-Loire. Celle-ci implique les élus, les associations, les organisations professionnelles ainsi que les services de l'État. L'objectif de cette concertation est de circonscrire l'aire d'étude du projet de raccordement électrique ainsi que d'en définir le fuseau de moindre impact (validation prévue fin 2025).

Cette concertation spécifique à l'adresse des acteurs institutionnels du territoire est complémentaire à la concertation du public avec laquelle elle s'articule, l'objectif étant, in fine, qu'elles s'enrichissent mutuellement.

RTE s'engage à informer le territoire de l'avancement de la concertation spécifique au raccordement électrique

RTE réaffirme son engagement en faveur de la transparence et de l'information régulière sur l'avancement du raccordement électrique du nouvel atelier de forge auprès du territoire. En cohérence avec la démarche portée par Framatome, RTE contribuera activement à la communication organisée tout au long de la concertation continue.

Dans ce cadre, les informations relatives au fuseau retenu pour le projet de raccordement seront accessibles en ligne sur le site internet dédié à la concertation : <https://concertation.forgeplus.fr/>. Ce site constituera la principale plateforme d'information et sera actualisé dans le but de garantir une information fiable, claire et visible par tous.

Par ailleurs, RTE participera, en tant que de besoin, aux temps d'échange qui seront organisés pendant la concertation continue pour présenter les avancées du raccordement électrique, répondre aux interrogations des habitants et rappeler les choix techniques envisagés.

Les réponses des maîtres d'ouvrage aux demandes de précisions et/ou aux recommandations des garants

Voir tableau page suivante.

4.3.1 Suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse

Demande de précisions et/ ou recommandations 27/08/2025	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée (le 27/10/2025)	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus (JJ/MM/AAAA)	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris JJ/MM/AAAA
1. Apporter des précisions et fournir les études complémentaires qui seront produites si le projet se poursuit, concernant notamment :			
<ul style="list-style-type: none"> Le bilan carbone du projet Forge+ sur l'ensemble de la chaîne de valeur, des matières premières entrantes aux matières produites, à leur utilisation et leur transport ; 	Framatome réalisera un bilan carbone du projet Forge+ intégrant en particulier les matières premières mises en œuvre dans Forge+, puis transformées et transportées	Avant mise en production du nouvel atelier de forge	Sollicitation de bureaux d'études spécialisés
<ul style="list-style-type: none"> Les mesures de compensation prévues pour l'atteinte aux milieux naturels ; 	A l'occasion du dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE), Framatome présentera les solutions retenues pour compenser la destruction d'habitats sur le site Feu de Verse occupé actuellement par des espèces protégées. Ces compensations seront conformes à la réglementation qui impose des efforts ambitieux de restauration des milieux faunistiques et floristiques sur les terrains qui seront identifiés comme socle pour la compensation.	Dépôt du DDAE et de la demande de dérogation des espèces protégées	Recherche et évaluation des solutions de compensations réalisées en coordination avec le service biodiversité de la DREAL et avec le support d'opérateurs de compensation spécialisés

Demande de précisions et/ ou recommandations 27/08/2025	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée (le 27/10/2025)	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus (JJ/MM/AAAA)	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris JJ/MM/AAAA
<ul style="list-style-type: none"> Les impacts des phases de chantier et d'exploitation, en particulier ceux qui portent sur le traitement des sols, la qualité de l'air, la biodiversité, la consommation et la gestion du prélèvement et du traitement de la ressource en eaux (souterraines et pluviales), le bruit, les vibrations, le paysage ; Les conséquences sur la circulation routière, piédestre et cyclable de la privatisation de l'avenue Gaston Bachelard, avec une estimation des impacts des reports sur les voies de circulation à proximité (évolution du nombre de véhicules/jour). 	<p>Le DDAE comportera une étude d'impact environnemental</p> <p>Framatome contribuera auprès de la CUCM à l'établissement d'un plan directeur de circulation à l'échelle du quartier en parallèle de la réalisation de l'Avant-Projet à venir, pour s'assurer de la bonne prise en compte des circulations de tous les types de véhicules motorisés, non-motorisées et des piétons, en phases de chantier et d'exploitation. Framatome prévoit d'étudier ce sujet sous le leadership de la CUCM d'ici le dépôt des autorisations à horizon mi 2026</p>	Dépôt du Permis de Construire et du DDAE	<p>Sollicitation de bureaux d'études spécialisés pour l'étude d'impact environnemental</p> <p>En coordination avec les services techniques de la CUCM pour la circulation routière, piédestre et cyclable</p>
A l'attention de RTE : Le raccordement électrique du projet par RTE : les caractéristiques techniques (capacité de la station Jeanne-Rose et adaptations nécessaires, alimentation pendant la construction et la mise en service, impact du tracé et des travaux sur la circulation, le risque incendie).	Des études de réseau ont été menées préalablement à la proposition de raccordement du nouvel atelier de forge, prenant en compte toutes les hypothèses de consommation, production et échanges d'électricité internationaux à différentes périodes de l'année et dans des scénarios contraignants. Elles concluent que le raccordement du nouvel atelier de forge n'impactera en rien la capacité de RTE d'alimenter l'ensemble des industriels et particuliers de la zone dépendant du poste électrique d'Henri-Paul (situé au Pont Jeanne Rose à Ecuisse).	Dès la publication du présent rapport	Concernant l'impact des travaux sur la circulation et le risque incendie, ces aspects seront pris en compte par le bureau d'études qui sera choisi dans le cadre de ce projet

Demande de précisions et/ ou recommandations 27/08/2025	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée (le 27/10/2025)	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus (JJ/MM/AAAA)	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris JJ/MM/AAAA
2. Apporter des précisions sur la politique santé sécurité et condition de travail de Framatome, notamment sur :			
<ul style="list-style-type: none"> Les nouvelles infrastructures prévues en parallèle du projet Forge+ pour répondre aux besoins des salariés actuels et futurs (parking, restauration, vestiaires, salles de réunions, bureaux, laboratoires) ; 	Le cahier des charges rédigé pour l'appel d'offres du marché "travaux de construction" décrit les attentes de Framatome en matière d'infrastructures non-industrielles telles que les bureaux, les salles de réunions, les sanitaires, les vestiaires, les réfectoires, les aires de stationnement de véhicules.	Solutions retenues connues après attribution du marché "travaux de construction"	Lauréat choisi parmi les entreprises de construction consultées
<ul style="list-style-type: none"> La prise en compte des enjeux hygiène qualité sécurité environnement pour le projet Forge+ avec notamment les enjeux de sécurisation des nouveaux ateliers 	La politique QHSE de Framatome sera appliquée pour l'appel d'offres du marché "travaux de construction".	Solutions retenues connues après attribution du marché "travaux de construction"	Lauréat choisi parmi les entreprises de construction consultées
3. Apporter des précisions sur les enjeux de recrutement, formation et besoins en sous-traitance, notamment sur :			
<ul style="list-style-type: none"> La politique d'achat et d'appels d'offre de Framatome et les engagements possibles en faveur du recours aux entreprises locales ; 	De nouvelles démarches pourraient être mises en œuvre pour favoriser l'accès de l'écosystème local aux marchés de matériels, de travaux et de services offerts par le nouvel atelier de forge, directement avec Framatome sinon avec les sous-traitants de Framatome, et ceci en phases de construction et d'exploitation. CCI Business qui propose des moyens aux entreprises locales pour accéder au business sur les grands projets d'investissement nationaux est une opportunité à analyser.	Lors des différents appels d'offres pour les phases de construction et d'exploitation	Possiblement avec le support de CCI Business et de l'ensemble des acteurs économiques locaux, publics et privés.

Demande de précisions et/ ou recommandations 27/08/2025	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée (le 27/10/2025)	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus (JJ/MM/AAAA)	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris JJ/MM/AAAA
<ul style="list-style-type: none"> La stratégie de recrutement de Framatome incluant les démarches limitant le débauchage et la déstabilisation des entreprises locales, les enjeux d'inclusion (personnes en situation de handicap, parité femmes/hommes) et la sécurisation des compétences et savoirs faire pour la production, en particulier pour les plus grandes pièces. La stratégie de formation de Framatome, incluant les collaborations en cours et à venir, et les projets de formation de Framatome. 	<p>Framatome prévoit de définir ses besoins en ressources, mettre en place une organisation pour leur recrutement, leur formation et leur intégration.</p> <p>Framatome contribuera autant que de possible à l'émergence de solutions de formation initiale et professionnelle permettant à l'ensemble des entreprises du bassin de bénéficier de ressources humaines formées et de compétences adaptées.</p>	Dès la phase de construction	Déploiement de programmes de formation professionnelle avec des acteurs spécialisés tels que l'Education Nationale, l'UIMM, la CCI, l'UMN, la CUCM, le Grand Chalon, etc., si besoin en association avec d'autres entreprises confrontées aux mêmes besoins que Framatome
4. Expliciter les processus techniques et logistiques de l'usine Forge+, notamment sur :			

Demande de précisions et/ ou recommandations 27/08/2025	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée (le 27/10/2025)	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus (JJ/MM/AAAA)	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris JJ/MM/AAAA
<ul style="list-style-type: none"> L'approvisionnement en lingots conformes aux spécifications (dimensions, structure des coûts, etc.) et la sécurisation de cette supply chain, en intégrant les contraintes de livraison liées à l'arrivée des lingots chauds à l'atelier (actuellement par Industeel – ArcelorMittal). Les équipements de production, configuration de l'atelier : nombre et puissance des presses et des fours, agencement des équipements 	<p>Framatome a établi un partenariat commercial sur le long terme avec Industeel pour l'approvisionnement de lingots ; la livraison des lingots sera possible en reliant Feu de Verse au réseau de chemin de fer.</p> <p>Les cahiers des charges pour l'approvisionnement des équipements décriront les prescriptions techniques de chacun des équipements.</p>	<p>Lors d'une rencontre publique organisée lors de la concertation continue et pendant l'enquête publique</p>	<p>Lors d'une rencontre publique</p>
5. Clarifier la faisabilité du projet Forge+ :			
<ul style="list-style-type: none"> Apporter des précisions sur le financement du projet, dans l'optique de production de 2 EPR par an, au regard des débouchés commerciaux envisagés, dont nationaux avec les 8 EPR2, les besoins pour la maintenance du parc actuel et futur, les SMR et les commandes internationales. 	<p>Dès que les informations relatives au financement de Forge+ peuvent être rendues publiques, Framatome les communiquera sous réserve des obligations de confidentialité auxquelles Framatome pourrait être astreinte.</p>	<p>Dès que Framatome aura une confirmation des débouchés commerciaux</p>	<p>Lors d'une rencontre publique.</p>
6. Clarifier le calendrier, notamment :			

Demande de précisions et/ ou recommandations 27/08/2025	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée (le 27/10/2025)	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus (JJ/MM/AAAA)	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris JJ/MM/AAAA
<ul style="list-style-type: none"> • Informer du déroulement de la concertation continue, des procédures d'autorisations administratives (autorisation environnementale, DUP, Permis de construire...). 	<p>Dans le cadre de la concertation continue, Framatome prévoit de communiquer au public et aux parties prenantes l'état d'avancement du projet et les échéances concernant les dossiers de demande d'autorisation (permis de construire et dossier de demande d'autorisation environnementale).</p> <p>En phase d'appel d'offres pour le marché de travaux, Framatome ne pourra pas présenter au public des éléments produits par les différents constructeurs avant le choix de lauréat, et ceci pour des raisons de confidentialité</p>	<p>Dans le cadre de la concertation continue, jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.</p>	NA
<p>7. Répondre aux interrogations formulées par rapport à la commande et la production des éléments forgés pour les 6 EPR2 concernant la forge actuelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apporter des clarifications sur la commande passée entre EDF et Framatome pour les 6 premiers EPR2, le calendrier de production des pièces par Framatome dans la forge actuelle et leur financement. 	<p>Des pièces forgées destinées au 6 premiers EPR2 ont déjà été produites par la forge actuelle du Creusot dans le cadre d'une commande signée entre EDF et Framatome.</p> <p>La production de pièces forgées pour les 6 premiers EPR2 se poursuivra à la forge actuelle du Creusot jusqu'en 2030 environ.</p>	NA	NA
8. Clarifier les décisions et les investissements, concernant :			

Demande de précisions et/ ou recommandations 27/08/2025	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée (le 27/10/2025)	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus (JJ/MM/AAAA)	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris JJ/MM/AAAA
A l'attention de la Communauté Urbaine Creusot Montceau (CUCM) : <ul style="list-style-type: none">L'attractivité du territoire : l'offre d'hébergement et de restauration en phase travaux, les politiques en faveur du logement (dont réhabilitation), l'offre de services publics de proximité, les loisirs, la culture, les sports, l'accès aux soins, les transports et la mobilité, etc.	Framatome s'engage à contacter la CUCM pour avancer sur les sujets en lien avec l'attractivité du territoire et à contribuer à apporter à la CUCM les informations permettant de dimensionner les services à la population qui pourront voir le jour grâce au projet Forge+.	Jusqu'à la mise en exploitation de Forge+	Organisation de réunions et points réguliers entre Framatome et la CUCM
A l'attention de l'Etat et des collectivités territoriales (Région, Département, CUCM) : <ul style="list-style-type: none">L'effet cumulé du projet Forge+ avec d'autres projets industriels d'ampleur du territoire dans l'évolution des besoins en termes de transports et mobilité, (RCEA73 pour les convois exceptionnels, amélioration transports en commun, liaison à la gare TGV, etc.).	Framatome prend bonne note de cet enjeu en lien avec les effets cumulés des projets du territoire et transmettra la demande à l'Etat et aux collectivités territoriales.	Avant le dépôt du DDAE	Organisation de réunions avec les services de l'Etat et les collectivités territoriales
A l'attention de l'Etat : <ul style="list-style-type: none">Apporter une clarification sur les décisions attendues pour la politique énergétique générale et de relance du nucléaire en France (calendrier, financement, gouvernance).	Framatome prend bonne note et transmet la demande à l'Etat.	Délais de clarification à préciser par l'Etat	Moyens à préciser par l'Etat

4.3.2 Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participants

Demande de précisions et/ ou recommandations 27/08/2025	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée (le 27/10/2025)	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus JJ/MM/AAAA	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris JJ/MM/AAAA
1. Etudier l'ensemble des propositions formulées par le public figurant dans le bilan.	Framatome s'engage à poursuivre l'analyse des contributions du public dans l'objectif d'enrichir si nécessaire les études à venir.	Tout au long des prochaines étapes du projet	Prise en compte dans les cahiers des charges des consultations et par les bureaux d'études qui accompagnent les maîtres d'ouvrages
2. Informer la CNDP des modalités de la concertation continue dès la publication des enseignements de la concertation.	Dans la partie de ce rapport relative aux mesures à prendre pour tenir compte des enseignements de la concertation préalable, Framatome précise les grandes étapes du dispositif de concertation continue à déployer. Framatome définira les modalités précises de la concertation continue avec le garant de la concertation continue qui sera désigné.	Dès la publication du rapport	Diffusion de ce rapport à la CNDP
3. Organiser une réunion publique pour diffuser l'information sur les enseignements que le porteur de projet tire de la concertation préalable et les suites données au projet.	Framatome prévoit d'organiser une réunion publique pour communiquer sur les enseignements de la concertation préalable et les suites à donner au projet. De plus, Framatome informera également de manière régulière les salariés de Framatome Le Creusot sur ces mêmes thèmes	En début d'année 2026	Organisation d'une réunion publique
4. Publier les études au fur et à mesure de leur disponibilité, notamment :	Framatome diffusera les éléments relatifs aux études réalisées (diagnostic 4 saisons, sols, etc.) lors de l'enquête publique.	Au moment de l'enquête publique	Dans le DDAE soumis à enquête publique.

<ul style="list-style-type: none"> Les études réalisées : Diagnostic 4 saisons (dont données chiroptères) et étude des sols ; Les études complémentaires si le projet se poursuit. 			
5. Poursuivre l'information et la participation du public :			
<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la communication sur le dispositif de la concertation continue par différents médias : réseaux sociaux, presse, ambassadeurs, newsletter, etc. ; 	Framatome préparera un plan de communication pour informer largement le public au sujet de l'avancement du projet Forge+.	En début d'année 2026	Selon les modalités d'information du public définies dans le plan de concertation continue.
<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre une information sur le projet et la concertation continue auprès d'un large public et, en particulier les publics jeunes ; 	Lors de la concertation continue, Framatome maintiendra une communication vers le grand public (riverains, population locale, public jeune, etc.)	Tout au long de la concertation continue	Selon les modalités de d'information du public défini dans le plan de communication et de concertation continue en lien avec le garant désigné par la CNDP
<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre l'organisation des visites le long du site d'implantation du projet. 	Framatome prévoit d'organiser des visites le long du site et évaluera la possibilité de visites du site en phase construction	Phase construction	Préparer les conditions assurant la sécurité des participants
6. Organiser des réunions/ateliers thématiques sur les sujets pour lesquels des informations sont attendues par le public, notamment sur :			
<ul style="list-style-type: none"> Les avancées du projet, le calendrier de la concertation continue et des procédures à venir ; 	Framatome prévoit d'organiser une réunion publique pour présenter les avancées du projet et le calendrier de la concertation continue.	Selon le calendrier du dispositif de concertation continue qui sera défini en début d'année 2026	Organisation d'une réunion publique ou d'un atelier
<ul style="list-style-type: none"> Les impacts et enjeux environnementaux du projet en phases de chantier et d'exploitation, en particulier ceux qui portent sur le traitement des sols, la qualité de l'air, l'eau, le bruit, les vibrations, le paysage, les déplacements de proximité ; 	Framatome prévoit d'organiser une réunion publique pour présenter les impacts et les enjeux environnementaux du projet en phases de chantier et d'exploitation, ainsi que les	Selon le calendrier du dispositif de concertation continue qui	Organisation d'une réunion publique ou d'un atelier

<ul style="list-style-type: none"> Les mesures de compensation prévues pour l'atteinte aux milieux naturels 	mesures de compensation prévues pour l'atteinte aux milieux naturels	sera défini en début d'année 2026	
<ul style="list-style-type: none"> Le raccordement électrique du projet par RTE (caractéristiques et impacts, notamment environnementaux). 	RTE se joindra à Framatome dans le cadre de la concertation continue afin de partager sur les enjeux liés au raccordement en tant que de besoin	Selon le calendrier du dispositif de concertation continue qui sera défini en début d'année 2026	Organisation d'une réunion publique ou d'un atelier
<ul style="list-style-type: none"> L'anticipation des besoins en formation, les modalités de recrutement, de gestion des emplois et de sourcing sur les métiers en tension. 	Famatome prévoit d'organiser une réunion publique pour présenter les besoins en formation, les modalités de recrutement, de gestion des emplois sur les métiers en tension	Selon le calendrier du dispositif de concertation continue qui sera défini en début d'année 2026	Organisation d'une réunion publique ou d'un atelier
7. A l'attention de RTE : <ul style="list-style-type: none"> Il conviendrait que RTE continue à tenir le public informé dans le cadre de la concertation continue du projet Forge+. La concertation Ferracci dédiée au raccordement électrique et la concertation continue de Forge+ (grand public) doivent être articulées, de manière à ce que le public soit informé à la fois du déroulement et des résultats de la concertation Ferracci, et qu'il puisse également débattre de manière plus précise sur les enjeux liés au raccordement. 	RTE se joindra à Framatome dans le cadre de la concertation continue afin de partager sur les enjeux liés au raccordement en tant que de besoin. En outre, RTE publiera sur le site de la concertation l'aire d'étude et le FMI une fois validés par l'Etat.	Dès la publication du présent rapport.	Participation de RTE à certaines rencontres publiques organisées par Framatome dans le cadre de la concertation continue

Glossaire

- CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie
- CEM : Champs électromagnétiques
- CMQ : Campus des métiers et des qualifications
- CNDP : Commission Nationale du Débat Public
- CRE : Commission de Régulation de l'Énergie
- CRESS : Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire
- CUCM : Communauté Urbaine Creusot Montceau
- DGEC : Direction générale de l'énergie et du climat
- DREAL : Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- DUP : Déclaration d'Utilité Publique
- EDF : Electricité de France
- ENSAM : Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers
- EPR : European Pressurized Reactors
- FNE : France Nature Environnement
- ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
- IUT : Institut Universitaire et Technologique
- JSL : Journal de Saône-et-Loire
- LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux
- MHI : Mitsubishi Heavy Industries
- MRAE : Mission Régionale d'Autorité environnementale
- OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economiques
- OPAC : Office public de l'habitat
- RPT : Réseau public de transport d'électricité
- RTE : Réseau de Transport d'Electricité
- SFEN : Société Française d'Energie Nucléaire
- SIAE : Structures d'insertion par l'activité économique
- SMR : *Small Modular Reactor*
- THT : Très Haute Tension
- UIMM : Union des Industries et Métiers de la Métallurgie
- UMN : Université des Métiers du Nucléaire

Annexes

Lien pour consulter la décision de la Commission nationale du débat public (CNDP) relative à l'organisation d'une concertation préalable, la lettre de mission des garants de la concertation ou encore leur bilan : [Nouvel atelier de forge pour construction de composants de réacteurs d'EPR | CNDP](#)

Lien pour vous renseigner sur le rôle et la mission de la CNDP : [www.debatpublic.fr](#)